

Archives de l'Église de France

N°69

1^{er} SEMESTRE 2008

Compte-rendu moral et d'activités de l'Association des Archivistes de l'Église de France pour l'année 2006-2007

Sœur Elisabeth Sondag :

Compte-rendu moral
et d'activités de l'AAEF
année 2006-2007p. 1

Etienne Fouilloux :

Crise moderniste et réaction
antimoderniste (1890-1914)p. 4

Michel Beinaert :

Les traces de la crise
moderniste dans quelques archives
diocésainesp. 12

Marie-Hélène Froeschlé-Chopard :

« Dieu pour tous et Dieu pour soi ».
La préoccupation du salut
personnel dans les confréries
à l'époque modernep. 18

Frédéric Vienne :

Les films fixes au service
de la religionp. 27

Echos des régions :p. 37

Michel Beinaert :

Le chanoine Léon Berthe
(1923-2007)p. 39

L'Association des Archivistes de l'Église de France prendrait-elle une nouvelle jeunesse ? Les changements en cours en seraient-ils le signe ? A voir le nombre des congressistes, malgré les difficultés de transport de ces jours, il semble que l'intérêt ne se démente pas !...

• Il y a d'abord le changement de lieu du siège social. Par suite du déménagement de la Conférence des Evêques de France du 106 rue du Bac à l'avenue de Breteuil, l'Association a dû aussi changer de lieu pour son siège social. Il a semblé préférable aux membres du Conseil d'Administration de demander l'hospitalité au C.N.A.E.F. M. Bernard Barbiche, son directeur a donné son accord. Nous avons donc changé de département. Les démarches ont été faites en Préfecture et publiées au Journal Officiel le 30 juin 2007. Nous avons aussi obtenu que l'adresse postale reste à Paris.

• Le bulletin lui aussi fait l'objet d'un vaste chantier au sein du Conseil d'Administration. Jusqu'à l'an dernier, le Frère Jean-Pierre Ribaut en assumait seul toute la responsabilité, depuis la collecte des articles auprès des intervenants, jusqu'à l'édition en passant par tout le travail de composition, de mise en page et de correction. L'Association lui doit une grande reconnaissance pour sa compétence et sa persévérance malgré toutes les difficultés. Comme pour un enfant qu'on a longtemps porté et soutenu, le meilleur merci sera pour lui de le voir grandir, se transformer et s'épanouir. Depuis l'an dernier, le Conseil d'Administration a mis en place un comité de rédaction dont Frédéric Vienne a accepté d'être le coordinateur. Une réflexion approfondie sur la présentation, la composition, l'organisation et la teneur des articles a été menée par le Conseil d'Administration. Le prochain numéro (69), à paraître au printemps, en sera le premier fruit.

• Beaucoup de nouveaux archivistes nous rejoignent, plus jeunes, aux préoccupations plus variées. A leur demande, nous nous rappelons que le but premier de l'Association est de « favoriser la sauvegarde et la bonne conservation de l'ensemble des documents qui témoignent de la vie de l'Église » et pour ce faire de « promouvoir tous les moyens susceptibles d'améliorer (...) l'activité scientifique et technique de ses membres, ainsi que leurs conditions de travail. Dans cette optique, il faut « favoriser la formation permanente des archivistes par des stages et des

.../...



sessions » (Statuts de l'Association, Art. 2-3). Pour cela trois temps forts sont mis en place à trois moments de l'année : en mars pour le Groupe II concernant essentiellement les congrégations et Instituts religieux, en juin une session pour les archivistes diocésains et, en octobre, deux journées pour tous, ces dernières comprenant aussi l'Assemblée Générale annuelle.

- De plus la Direction des Archives Nationales de France accepte, chaque année, d'intégrer à sa formation d'archivistes, deux archivistes de l'Association. Cette année, Sœur Laurette Rebuffie et le Père Marc Doucet en ont bénéficié. Le Frère Ribaut s'occupe de ceux qui auraient fait une demande pour 2008.

- Pour l'information et la communication, le Conseil d'Administration a élaboré un dépliant de présentation.

- On pourrait ajouter à cette liste, les visites de sites d'archives par des membres du Conseil d'Administration, pour répondre à des demandes précises et encore, selon les Statuts, « promouvoir tous les moyens susceptibles d'améliorer les relations entre les membres ». Ont reçu une visite les archivistes diocésains de Perpignan, Dax, Auch, Agen, Nanterre et peut-être d'autres encore. Il y a aussi les contacts téléphoniques ponctuels...

- Le Conseil d'Administration a aussi travaillé à créer un site internet où sont répertoriées toutes les Archives diocésaines. Ce site indique les noms des archivistes, les adresses, les heures d'ouverture, etc. Ses coordonnées sont à ce jour : aaef-hautetfort.

Journées d'Études des 25 et 26 octobre 2006

Elles ont eu pour thème : « Les Archives contemporaines » et se sont tenues au 140 rue du Bac à Paris.

Trois moments importants les ont remplies :

A) des interventions magistrales :

- de M. Yves-Marie Hilaire « Les archives de l'Action Catholique dans les Archives diocésaines et les dépôts spécialisés : le regard d'un historien sur les services d'archives » ;

- de M. Bernard Delpal « De la nécessaire et urgente sauvegarde des archives religieuses du XX^e siècle »

- du Père Eric Mahieu « A la recherche du rôle du Père Congar au Concile Vatican II, à travers les archives : le regard d'un chercheur en théologie sur les services d'archives »,

- du Père Hugues Leroy : « Les archives contemporaines dans les Instituts religieux ».

B) L'Assemblée Générale de l'Association

Le rapport d'activités, publié dans le bulletin N°65-66, et le rapport financier ont été approuvés à la quasi-unanimité.

Des élections pour le renouvellement de trois membres du Conseil d'Administration ont reconduit dans leurs fonctions le Père Dominique Ougazeau, Claudine Pézeron et Sœur Dominique Jacquot. Sœur Jeanne-Hélène Sineau nous communique sa décision de démissionner du Conseil où elle exerçait la fonction de trésorière. Nous avons l'occasion de la remercier pour son travail discret et compétent. Le Conseil fonctionnera donc avec quinze membres dans le respect des Statuts de l'Association (Statuts, Art. 11 § 1).

C) des visites de dépôts d'archives la seconde après-midi. Chaque participant avait pu choisir, à l'inscription, entre les archives des M.E.P., des Sœurs de la Charité, des Prêtres de la Mission, des Jésuites, des Capucins, des Pères du Saint Esprit, mais aussi du C.N.A.E.F. et des Archives diocésaines de Paris.

Les réactions entendues à la suite de ces deux journées nous ont semblé positives, ainsi que la répartition du temps entre la partie statutaire et les interventions et visites d'archives.

Groupe de Recherches historiques et archivistiques

La session annuelle du Groupe II s'est tenue les 6 et 7 mars 2007 chez les Petites Sœurs de l'Assomption à Paris.

Exposés concernant des fonds d'archives et informations très pratiques ont alterné avec des temps laissés aux questions et éclaircissements.

1. C'est au Frère Jean-Pierre Ribaut qu'il revint d'ouvrir la session par un exposé intitulé « Sur les pas du Père André Coindre : des vieux papiers à l'histoire ». André Coindre (1787-1826) fut missionnaire diocésain sous la Restauration. Il s'intéressa surtout aux enfants de la rue en créant une maison pénitentiaire avec le concours de Claudine Thévenet pour les filles. Puis il fonda les Frères du Sacré-Cœur et connut contradictions et problèmes de santé.

L'intérêt de l'exposé résidait dans le sérieux de la méthode de recherche, parfois un peu « iconoclaste » mais aussi dans les conseils très pratiques et de bon sens pour une édition critique de documents.

2. En deux temps, sur les deux journées, Sœur Lydie Rivière nous a présenté « les trois phases de la chaîne archivistique ». Né de son expérience per-

sonnelle et de sa pratique archivistique, cet exposé était fort riche de détails et de conseils très concrets.

3. L'après-midi, M^{me} Sandrine Bulat et M^{me} Cécile Souchon, conservateurs du Patrimoine aux Archives Nationales de France, nous ont aussi passionnés en nous parlant, illustrations à l'appui, du classement des documents iconographiques, en nous indiquant comment repérer les différents âges des photographies depuis 1839 – en étudiant la nature des supports papier et les procédés de tirages – et comment nous familiariser avec les termes : « épreuve », « vintage », « original », « retirage » ou « contretypage ». Elles nous ont donné des conseils pratiques de conservation préventive en matière de température et d'hygrométrie mais aussi de boîtes, de formats et de types de documents. Bref, une grande richesse d'informations.

4. Monsieur Amaury Ledoux nous a parlé du vocabulaire notarial. Cela fut un peu plus ardu – en raison de la spécificité des termes – mais nous permit néanmoins de saisir la complexité de cette approche et donc le grand respect à porter à ces documents en ayant recours à des spécialistes pour les utiliser à bon escient.

5. Enfin dans le cadre du quatrième centenaire de la Fondation d'Anne de Xainctonge, quatre intervenantes se sont relayées pour donner les grands points de repère historiques précédant cette fondation, partie confiée à Sœur M. Odilia Jaugey, de l'Union romaine de l'Ordre de Sainte Ursule, et à Sœur St Bernard Martin, de la Communauté des Ursulines du Monastère de Clermont-Ferrand, et présenter la Fondation elle-même, rôle revenant à Sœur M. Stéphane Clinquart et Sœur M. Christophe Querry, de la Compagnie de Sainte Ursule de Tours et de Dole. Nous avons pu admirer l'ingéniosité de cette fondatrice pour arriver à ses fins « apostoliques » jouant sur les divers documents pontificaux en utilisant parfois leurs failles et leurs contradictions. Aujourd'hui, la « Compagnie de Sainte Ursule d'Anne de Xainctonge » est une Fédération de sept « Maisons » comptant environ 500 sœurs établies sur trois continents.

Ces deux journées, aux aspects variés faisant alterner informations et travaux pratiques, furent très vivantes.

Journées de formation des archivistes diocésains les 6 et 7 juin 2007 à Paris

Le travail, a été centré sur les problèmes de gestion ordinaire : le plan de classement, la communication des documents, les archives du Temporel, les registres de catholicité, la réalisation d'un audit, le

statut de l'archiviste diocésain, le classement des photographies, des plans d'architecture et autres documents figurés, les tableaux de mission en Bretagne.

Cette session a réuni vingt-cinq participants.

Rencontres régionales

Vous trouverez dans le Bulletin N° 67-68, les compte-rendus des réunions régionales de Bretagne (20 avril 2007) et du Nord de la France à Amiens (30 mai 2007).

Pour l'Arc méditerranéen, le travail, commencé les années précédentes, se poursuit au cours des trois rencontres annuelles. Le groupe a eu le plaisir d'accueillir des nouveaux participants : les archivistes du Monastère de Ganagobie, du Barroux et de la Visitation de Tarascon et du diocèse d'Ajaccio. On a regretté l'absence de l'archiviste diocésain de Nîmes. Les travaux ont consisté en la reprise des étapes de base de l'archivistique en partant d'un fonds en vrac jusqu'au conditionnement - sans l'analyse -, et la mise en place dans la pratique d'un plan de classement. Dans le respect de la tradition, la troisième rencontre ajoute l'aspect touristique. Cette année ce fut la visite des archives de Notre-Dame du Laus.

Dans la région lyonnaise, depuis deux ans, vingt à trente archivistes de la région Rhône-Alpes, tant des congrégations que des diocèses se réunissent à Lyon à raison d'une journée au printemps et d'une journée en automne, soient six heures de travail à chaque rencontre. C'est l'occasion de reprendre chaque fois les questions de base que se posent les participants, de trouver ensemble des réponses à la variété des situations, de faire quelques exercices sur les questions techniques plus délicates (plan, description, cotation, indexation, etc.).

Dans les perspectives d'avenir, il convient d'évoquer le renouvellement d'une partie du Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale de 2008. Les mandats de Sœur Dominique Régli, de Sœur Madeleine Rémond, du Frère Jean-Pierre Ribaut, du Frère Francis Ricousse viendront à expiration. S'y ajoutent ceux de Sœur Geneviève Couriaud et de Sœur Jeanne Hélène Sineau, démissionnaires. Il y a donc appel à candidatures.

Sœur Elisabeth Sondag
secrétaire de l'A.A.E.F.

Crise moderniste et réaction antimoderniste (1890-1914)¹

Voici un siècle, le 8 septembre 1907 exactement, le pape Pie X signait l'encyclique *Pascendi dominici gregis* condamnant le modernisme comme le « carrefour » ou le « rendez-vous » de toutes les hérésies, rien moins. Ce terme de modernisme, d'usage courant à l'époque pour désigner, de façon générique, le caractère de ce qui est moderne, fait figure de néologisme dans le vocabulaire clérical où il acquit rapidement une fortune surprenante, mais selon une acception originale. Dans les mots de la tribu, modernisme signifie, en première approche : contestation par un segment de l'intelligentsia catholique, à la lueur de travaux philosophiques et scientifiques récents - « modernes » - de la présentation intransigeante du message chrétien par Rome ; ou encore intrusion au sein de ce catholicisme intransigeant de plusieurs des requêtes de la pensée « moderne », à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Faut-il prendre en compte ces requêtes ou bien les refuser, voire les combattre et les condamner ?

Dans cette acception, l'épreuve du modernisme constitue la crise religieuse la plus grave pour l'Église catholique depuis la Réforme du XVI^e siècle et le défi des Lumières au XVIII^e siècle. Elle possède une chronologie courte et française : 1902, publication par l'abbé Alfred Loisy de *L'Évangile et l'Église* ; 1907, fulmination de Pie X contre le modernisme. Elle possède aussi une chronologie longue, et européenne à tout le moins : les questions posées à la foi par les recherches « modernes » couvent depuis les années 1890 ; l'intervention romaine est suivie d'une vigoureuse réaction qui dure jusqu'à la mort de Pie X en 1914. C'est cette chronologie ample qui sera retenue ici. D'où un exposé en quatre étapes : le modernisme selon *Pascendi* ; le problème de fond ; la nébuleuse moderniste ; la répression antimoderniste.

1° Le modernisme selon Pie X

Pourquoi commencer par là ? Parce que c'est l'encyclique *Pascendi* qui crée, d'une certaine

manière, le modernisme en le nommant et en le stigmatisant. Jusqu'en 1907, le terme est en effet rare dans le lexique ecclésial ; car aucun courant de la pensée catholique ne se réclame explicitement de lui. Quelle est donc la définition pontificale du modernisme fournie par *Pascendi*, encyclique exceptionnelle à bien des titres, ne serait-ce que sa longueur (plus de 20 000 mots), ou sa vigueur qui fait du modernisme l'hérésie du XX^e siècle naissant. Elle comporte trois parties : la description romaine du phénomène, une tentative d'élucidation de ses causes, et enfin les mesures prises ou à prendre pour s'en préserver (qui seront étudiées en dernière partie).

1. Un véritable corps de doctrine

Alors que les modernistes n'exposent jamais « leurs doctrines méthodiquement et dans leur ensemble », il importe pour Pie X de « montrer le lien logique qui les rattache entre elles », lien qui en fait « un corps parfaitement organisé, dont les parties sont si bien solidaires entre elles qu'on ne peut admettre l'une sans les admettre toutes ». Une telle volonté de synthèse constitue le modernisme en système introuvable dans la réalité. A sa source gît une double erreur d'ordre philosophique : d'une part, l'abandon de tout effort de preuve rationnelle en matière de religion ; de l'autre, le recours à la notion d'immanence qui ferait de Dieu un besoin subjectif de l'esprit humain.

Puis vient une quintuple condamnation : celle du moderniste comme *croyant*, se réclamant au mieux d'un fidéisme dans les rapports entre science et foi, la raison scientifique l'emportant chez lui, au pire, sur la foi ; du moderniste comme *théologien* qui rejette l'inspiration et l'inerrance

¹ En guise de bibliographie voir deux introductions accessibles : Goichot, Emile, *Alfred Loisy et ses amis*, Paris, Cerf, 2002 ; Guasco, Maurizio, *Le modernisme. Les faits, les idées, les hommes*, Paris, Desclée de Brouwer, 2007 ; et deux analyses classiques : Colin, Pierre, *L'audace et le soupçon ? La crise du modernisme dans le catholicisme français*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997 ; Poulat, Emile, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste*, Paris, Albin Michel, 1996 (pour la dernière édition).

de la Bible, la vérité des dogmes et l'autorité du magistère ecclésial en matière de foi et de mœurs ; du moderniste comme *historien*, dont la méthode critique dissèque indûment ce qui est de l'ordre de la Révélation ; du moderniste comme *apologète*, qui justifie subjectivement la foi au mépris de sa justification objective ; du moderniste comme *réformateur* enfin, qui appelle à des changements drastiques dans l'Église, qu'il s'agisse de catéchisme ou de formation des prêtres, de liturgie ou de gouvernement des fidèles.

2. La perversité des hommes et des temps

Autant la description du phénomène se veut précise et complète, autant les causes invoquées pour en rendre compte sont courtes ou bien générales. La principale des causes invoquées par *Pascendi* n'est autre que la mentalité néfaste d'une époque plus portée à l'orgueil intellectuel et la rébellion contre l'autorité qu'à l'acceptation dans l'obéissance de la saine doctrine. Plus souvent cauteleuse que vraiment franche, la démarche moderniste fait ainsi des ravages dans la jeunesse cléricale et laïque, avide de nouveauté et d'adaptation du catholicisme à son nouvel environnement intellectuel.

En fait, à partir de positions effectivement tenues par tel ou tel chercheur, *Pascendi* édifie de façon artificielle un système cohérent... qui n'a jamais existé. Elle se contente d'expliquer l'hérésie par l'ignorance, voire par la perversité de ses divers promoteurs, englobés sous l'étiquette « moderniste ». On reste ainsi dans le registre de l'accidentel et de la morale, alors que la violence de la riposte suggère un danger autrement sérieux. D'où la nécessité de revenir aux questions intellectuelles majeures posées au catholicisme depuis plusieurs décennies afin de comprendre pourquoi *Pascendi* fait, de ce qu'elle baptise modernisme, une sorte d'ennemi religieux numéro Un.

2° La science, la foi, l'Église

Pour éclairer la crise, il faut en effet remonter au milieu du XIX^e siècle, c'est-à-dire au moment où se constituent des disciplines scientifiques appuyées d'un même mouvement sur le résultat d'expériences concrètes et sur des philosophiques rationalistes qui s'attaquent aux fondements mêmes du christianisme.

1. Le défi scientifique

Bien que cela ne soit pas aisé en pratique, il convient de distinguer les branches neuves du savoir de leur substrat intellectuel. Deux séries de recherches menacent objectivement la foi chrétienne telle qu'elle est enseignée aux croyants

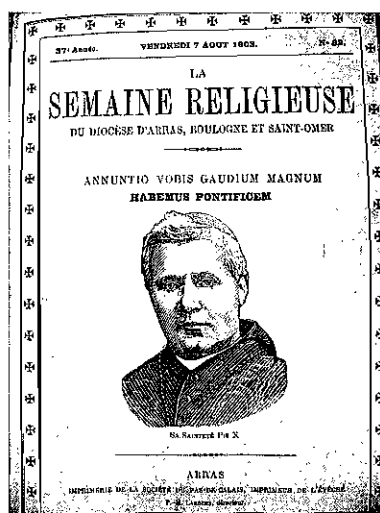
de la seconde moitié du XIX^e siècle. Les jeunes sciences de la nature, géologie et paléontologie notamment, contestent formellement les premiers chapitres de la Genèse sur la création du monde et sur celle de l'homme. La théorie darwinienne de l'évolution fait de ce dernier, non pas un être unique créé par Dieu, mais le produit hasardeux de la transformation buissonnante de primates supérieurs. Les jeunes sciences religieuses, pré-histoire et histoire, archéologie et philologie, soumettent toutes les religions, placées sur un pied d'égalité, aux outils d'une critique décapante qui n'épargne pas les origines chrétiennes. Forgés par des savants allemands d'origine protestante, ces outils ont été vulgarisés en France, et de belle manière, par Ernest Renan dont *La vie de Jésus* a fait scandale en 1863. De multiples spécialistes universitaires, qui donnent alors le ton en Europe, soulignent les contradictions internes à la Bible et ses contradictions avec certaines des interprétations ecclésiales qui en sont données. Un personnage historique nommé Moïse est-il vraiment le rédacteur des cinq premiers livres de l'Ancien Testament qu'on lui attribue ? L'apôtre Jean est-il bien l'auteur du quatrième évangile placé sous son nom ?

Ces doutes scientifiques, de mieux en mieux étayés au fil des découvertes, sont exploités par des systèmes philosophiques agnostiques ou athées pour prouver la fausseté des religions. Matérialistes ou idéalistes, ce sont des rationalismes selon lesquels la raison humaine, appuyée par la science qu'elle bâtit pas à pas, dissipera les nuées religieuses et assurera le bonheur de l'humanité. Ainsi les recherches scientifiques sont-elles instrumentalisées par une idéologie antireligieuse, le scientisme.

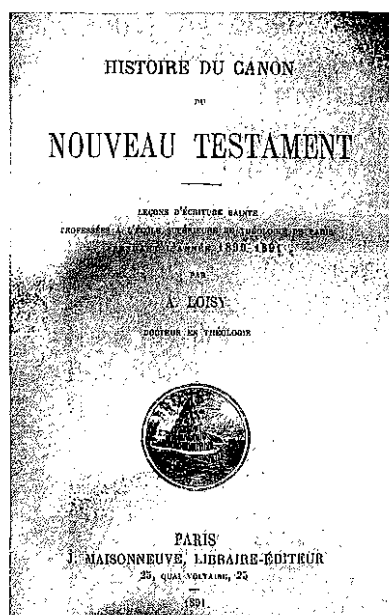
2. Les réponses catholiques

Face à cette agression intellectuelle, quelles sont les parades du catholicisme intransigeant de la fin du XIX^e siècle ?

Sur le terrain philosophique, la réponse existe, bien qu'elle ne fasse pas l'unanimité au sein de l'Église. Les Pères du Concile du Vatican ont voté le 24 avril 1870 la constitution *Dei Filius* qui défend le



Le pape Pie X (*Semaine Religieuse* du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, 7 août 1903).



Loisy, Alfred, *Histoire du canon du Nouveau Testament*, Paris, 1891.

caractère rationnel de la foi et demande de ne pas abandonner la rationalité aux adversaires de celle-ci. La solution paraît trouvée un peu plus tard par le pape Léon XIII. Dans son encyclique *Aeterni patris* du 4 août 1879, il préconise la restauration de la pensée de saint Thomas d'Aquin comme principale référence conceptuelle de la foi catholique. Ainsi on ne pourra plus accuser l'Église de mépriser la raison. La doctrine de l'Aquinat n'a-t-elle pas

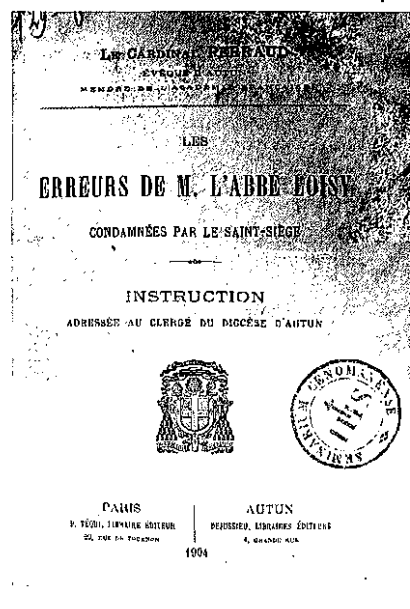
acclimaté en christianisme la philosophie d'Aristote avec une ampleur et une rigueur au dessus de tout soupçon ? Non seulement foi et raison ne sont pas incompatibles, mais la raison, quand son usage n'est pas dévoyé, permet de parvenir objectivement à la foi. Frontalement, Rome oppose ainsi rationalité à rationalisme.

Au moment où éclate la crise moderniste, cette restauration est déjà bien engagée. Le thomisme s'impose dans les universités romaines et dans celle de Fribourg en Suisse, fondée en 1889 et confiée pour les disciplines canoniques aux Dominicains ; ou encore à Louvain, avec la fondation en 1894, par le futur cardinal Mercier, de l'Institut supérieur de philosophie. Mais elle rencontre aussi des résistances, en Allemagne, dans les facultés canoniques des universités d'État, et en France où l'air du temps porte vers d'autres horizons philosophiques, en dépit de la fondation, dominicaine, de la *Revue thomiste* en 1893. Deux thèses de doctorat remarquées signalent une réaction de type spiritualiste contre le rationalisme et le scientisme ambiants : *l'Essai sur les données immédiates de la conscience* d'Henri Bergson, en 1889 ; *L'Action* de Maurice Blondel en 1893. Le premier n'est pas chrétien mais aura des disciples chrétiens, comme Edouard Le Roy. Le second suscite rapidement de vives polémiques, tant au sein de l'Église que de l'Université. Sa méthode dite de l'immanence permet d'ouvrir la possibilité d'une transcendance moins par des syllogismes que par un lucide examen des aspirations vitales de l'être humain. Cette méthode met la scolastique médiévale en concurrence avec une autre lignée philosophique allant de saint Augustin à Newman en passant par Pascal et son pari. Elle suggère une autre forme d'apologétique

que les preuves classiques de l'existence de Dieu, où le sujet croyant a sa part. Proches de Blondel, les frères jésuites Albert et Auguste Valensin ou l'oratorien Lucien Laberthonnière tracent des routes voisines. Entre thomistes et blondéliens, la polémique fait rage au tournant du XX^e siècle, sur la définition de la vérité notamment.

Sur le terrain scientifique en revanche, la riposte ecclésiale est faible, malgré le lancement de grandes entreprises apologétiques, comme le *Dictionnaire de théologie catholique* en 1903. L'enseignement du magistère, ensuite répercuté des chaires universitaires aux salles de catéchisme, maintient nombre de positions contestées par la recherche. Exemple : l'encyclique *Providentissimus* de Léon XIII, du 18 novembre 1893, reprend pour l'essentiel les thèses de l'inspiration et de l'inerrance de la Bible dans son entier. Or, nombre de jeunes savants catholiques, clercs et laïcs, sont convaincus que la méthode expérimentale (en sciences de la nature) et la méthode critique (en sciences de l'homme) sont neutres du point de vue philosophique et peuvent très bien être détachées du scientisme, voire se retourner contre lui, et nourrir ainsi la meilleure des apologétiques. Dans le domaine biblique, le dominicain Marie-Joseph Lagrange fonde ainsi l'École biblique de Jérusalem en 1890 et la *Revue biblique* en 1892, hauts lieux d'une « école large » en matière d'exégèse. Dans le domaine de l'histoire ancienne du christianisme, le séculier Louis Duchesne, professeur à l'Institut catholique de Paris depuis 1876, défend les pieuses légendes, sur l'apostolicité des Églises de Gaule notamment. Blondel, Duchesne, Lagrange : trois personnalités bien différentes, mais réunies par un même souci : fournir à leurs contemporains une vision de la foi catholique compatible avec l'esprit moderne, travaillé en profondeur par la trilogie raison, science, progrès.

Parmi ceux qu'on a parfois appelés les « non-conformistes » des années 1890, un certain Alfred Loisy. Né en 1857, prêtre du diocèse de Châlons-sur-Marne, il est rapidement promu professeur à l'Institut catho-



Cardinal Perraud, Adolphe, *Les erreurs de M. l'abbé Loisy condamnées par le Saint-Siège*, Paris, Autun, 1904.

lique de Paris, comme spécialiste de l'Ancien Testament et des langues de l'Orient antique. Déjà privé de sa chaire en 1893 à la suite d'une divulgation de positions audacieuses, il entreprend de prouver la validité de sa méthode et de ses résultats en répondant à *L'essence du christianisme* du professeur de Berlin Adolf Harnack, maître à penser du protestantisme libéral. D'où un premier petit « livre rouge », *L'Évangile et l'Église*, en 1902, dans lequel Loisy s'efforce de montrer, contre Harnack, qu'il y a bien un lien étroit entre les deux, mais au prix du renoncement à certaines affirmations classiques qu'il lui paraît impossible de prouver historiquement. Ses nombreux censeurs catholiques retiennent plutôt ce second aspect et lui reprochent une apologétique au rabais. Loisy maintient et justifie ses thèses dans un second petit « livre rouge » en 1903. La réaction romaine ne se fait pas attendre : cinq de ses ouvrages sont mis à l'Index le 16 décembre 1903. L'affaire est lancée, car si Loisy se soumet sans renoncer à ses recherches, l'ensemble des élites catholiques prend fait et cause pour ou contre lui, avec toutes les nuances intermédiaires.

On comprend mieux ainsi la sévérité de *Pascendi*.

L'accord est général, au sein de l'Église, pour relever le défi scientifique et rationaliste ; mais le désaccord y est profond sur la méthode à adopter. Pour les « non-conformistes » des années 1890, que Pie X va baptiser modernistes, il faut prendre au sérieux les arguments adverses et y répondre de façon crédible. Pour le magistère et ses soutiens, une telle attitude revient déjà à passer du côté de l'adversaire, dont on accepte les armes et le terrain : il faut donc trancher dans le vif sans faiblesse. Par delà les explications insuffisantes de *Pascendi* apparaît un débat de fond sur les rapports entre l'Église catholique et l'environnement intellectuel dans lequel elle baigne.

3° La nébuleuse moderniste

1. Qui sont donc les modernistes ?

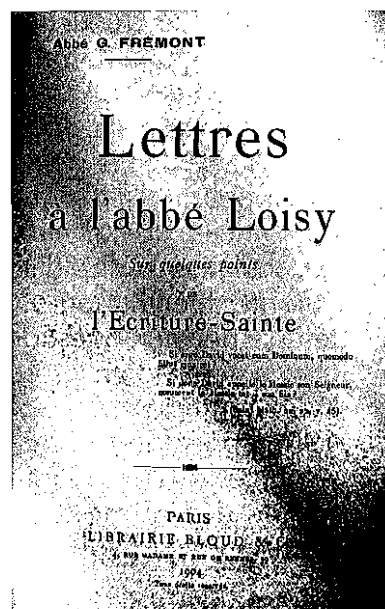
Seule réponse historiquement valable : les prêtres, religieux et laïcs sanctionnés pour modernisme par l'autorité ecclésiastique, ou bien suspects de modernisme, puisque presque tous récusent la définition romaine de l'hérésie. Ils ne représentent, au sein du catholicisme, qu'une faible minorité, mais une minorité influente, dont les questions (et les réponses) plus ou moins bien vulgarisées travaillent l'opinion jusqu'en dehors de l'Église. Il s'agit d'une nébuleuse intellectuelle à forte dominante cléricale, inégalement répartie dans plusieurs pays européens, dont les membres sont reliés entre eux par des échanges épisto-

liaires, sans autre forme d'institutionnalisation. Une seule rencontre en a rassemblé quelques-uns à Molveno, en Italie du Nord, au cours de l'été 1907, peu avant la publication de *Pascendi*. Cela n'empêche pas Rome de voir dans le modernisme un véritable complot contre le catholicisme, au moment où celui-ci est violemment attaqué par divers gouvernements laïcs : ne jamais oublier, par exemple, que la crise moderniste est exactement contemporaine de celle de la Séparation des Églises et de l'État en France. D'où le fantasme d'une possible conjonction entre ennemis de l'intérieur (les modernistes) et ennemis de l'extérieur (les anticléricaux) pour détruire le catholicisme ; fantasme étayé sur la promotion de modernistes, ou supposés tels, à de prestigieux postes de l'enseignement public : Mgr Duchesne, directeur de l'École française de Rome en 1895 ; Loisy, professeur au Collège de France en 1909.

En fait, la reconstitution de *Pascendi* est fallacieuse. Il n'existe pas de projet commun entre des hommes et des courants qui vont rapidement diverger après la condamnation. Ils ne partagent en tout et pour tout que deux convictions communes. D'une part, le refus de l'intransigeance romaine : on ne trouve parmi eux aucun partisan du statu quo intellectuel et, par voie de conséquence, aucun thomiste spéculatif. D'autre part, un souci d'adaptation plus ou moins poussé des idées et des méthodes à l'esprit moderne si fortement marqué par le développement des sciences naturelles et humaines.

2. Géographie du modernisme

Elle se réduit en fait à une partie de l'Europe catholique. Des deux côtés de l'Atlantique s'est déroulée, au cours des années 1890, la querelle dite de l'américanisme ; à savoir un vif débat sur l'exemplarité de la liberté religieuse dont jouit le catholicisme aux États-Unis et sur le caractère exportable du modèle d'adaptation américain. La lettre apostolique *Testem benevolentiae* de Léon XIII y a mis un terme le 22 janvier 1899. Il faudra attendre les prémices du Concile Vatican II pour que le catholicisme américain sorte de sa



Abbé Frémont, Georges, *Lettres à l'abbé Loisy sur quelques points de l'Écriture-Sainte*, Paris, 1904.

torpeur intellectuelle. Dans l'Europe protestante, en Allemagne notamment, les séquelles du *Kulturkampf* bismarckien sont encore assez fortes pour préserver la cohésion d'un catholicisme minoritaire sur des positions intransigeantes. Y survit pourtant un *Reformkatholizismus*, héritier d'un ancien libéralisme universitaire antiromain, qui souhaiterait plus d'autonomie par rapport aux autorités hiérarchiques. Mais ce réformisme s'intéresse peu aux questions doctrinales, à l'exception notable d'un professeur de l'université de Würzburg, Hermann Schell, qui meurt suspect en 1906 après la mise à l'Index de ses principaux ouvrages en 1898. L'influence de cet esprit original ne dépasse toutefois pas les frontières du Second Reich.

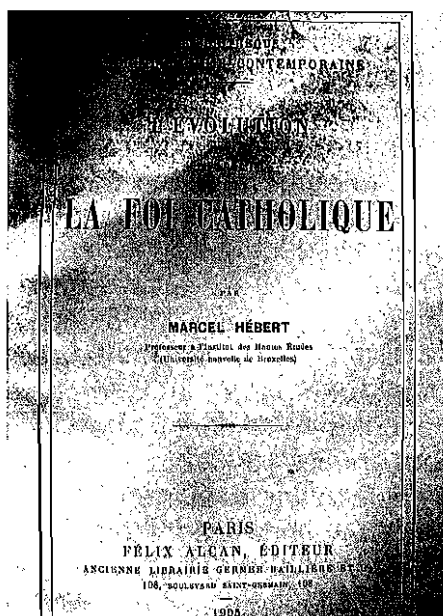
Le modernisme, ou supposé tel, ne se développe donc que dans les pays catholiques où le catholicisme intransigeant n'est pas hégémonique au point d'empêcher toute recherche indépendante, ce qui exclut pratiquement l'Espagne et l'Irlande. La Belgique, c'est-à-dire l'université de Louvain pour l'essentiel, évite les sanctions en jouant le jeu d'une recherche scientifique rigoureuse, mais délibérément dépourvue de prétentions théoriques, aussi bien à l'Institut supérieur de philosophie qu'à la *Revue d'histoire ecclésiastique*, fondée en 1900.

La France est au contraire l'épicentre de la crise, à tel point que le modernisme a parfois été identifié, de façon réductrice, au « loisysme ». 53 des 65 propositions épinglées par le décret du Saint-Office *Lamentabili*, qui précède Pascendi le 17 juillet 1907, sont extraites des œuvres du

prêtre champenois. Il s'agit d'une affaire de clercs plus que de laïcs, bien que certains anciens élèves de la rue d'Ulm, devenus des maîtres reconnus, soient entraînés dans la tourmente : Blondel à l'université d'Aix-en-Provence, Edouard Le Roy au Collège de France ou leur cadet Louis Canet, agrégé de grammaire en 1912. Ces clercs sont

des séculiers plus que des réguliers, expulsés par la République et plus perméables à l'implantation du thomisme. Une seule exception, mais de taille : la Compagnie de Jésus avec les frères Valensin ou Henri Bremond, qui doit la quitter en 1904. On trouve parmi eux moins de curés de paroisse que de congréganistes dont la mission principale est la formation du clergé : Messieurs de Saint-Sulpice (Prosper Alfaric), Oratoriens (Lucien Laberthonnière) ou Lazaristes (Guillaume Pouget, Fernand Portal) ; mais aussi de diocésains, professeurs des petits ou grands séminaires (Marcel Hébert, Albert Houtin) et même professeurs des Instituts catholiques créés en 1875. Deux seulement des cinq sont dans la ligne de mire des censeurs : celui de Toulouse dirigé depuis 1898 par un disciple de Mgr Duchesne, Pierre Batiffol ; et bien sûr celui de Paris sous Mgr d'Hulst, avec Duchesne ou Loisy, et aussi le laïc Paul Bureau ou le dominicain Antonin-Dalmace Sertillanges. Tous se heurtent à la question : que faut-il enseigner ? Ce que maintient fermement l'Église, au risque de la disqualification ? Ou bien certaines des trouvailles et des hypothèses des sciences religieuses ? On a là une nouvelle raison de la sévérité romaine : l'enjeu n'est autre que la formation du futur clergé au sein d'institutions où « loisystes » et antiloisystes » s'affrontent, non seulement dans le corps professoral, mais parmi les élèves. Ajoutons que l'affaire ne se joue pas uniquement entre des clercs du rang et la hiérarchie. En désaccord avec Rome sur les questions intellectuelles comme sur la Séparation, l'évêque de Tarentaise, Mgr Lacroix, démissionne en 1907. Quant à Mgr Mignot, archevêque d'Albi, il protège tant qu'il peut les suspects et contribue à obtenir de Benoît XV un apaisement en 1914.

Le second foyer du modernisme est l'Italie, où le catholicisme joue les émigrés de l'intérieur dans un royaume anticlérical depuis 1870. Le modernisme italien possède, par rapport à son homologue français, une forte originalité. À l'exception d'un Ernesto Buonaiuti, prêtre romain qu'on peut rapprocher de Loisy, il accorde une moindre importance aux questions bibliques et philosophiques. Il insiste plus, en revanche, sur la nécessité d'une réforme de l'Église, de ses structures et de la formation de ses prêtres pour remédier à une dommageable arriération. Le prêtre sicilien Romolo Murri engage le modernisme italien sur le terrain politique et social, dans le sens de la démocratie pour l'Italie comme pour l'Église, avec référence à l'Église primitive. De plus, le modernisme italien recherche un insertion dans la culture de son temps comme en témoigne



Marcel Hébert (1851-1916) pensait qu'il était possible de garder la foi en sacrifiant le dogme. Sommé de se soumettre, il préféra se démettre et continua à publier depuis Bruxelles où il trouva un poste d'enseignant.

l'écrivain milanais Antonio Fogazzaro et son roman à succès *Il Santo* (1905), portrait idéal de chrétien moderne. De l'autre côté des Alpes aussi, quelques évêques accordent un certain intérêt au mouvement, comme Mgr Bonomelli à Crémone ou Mgr Radini Tedeschi à Bergame, voire le cardinal Ferrari à Milan.

Le modernisme britannique, pour sa part, est réduit à un trio de personnalités remarquables, mais dépourvues d'influence sur une Eglise minoritaire et populaire à dominante irlandaise. Le baron Friedrich von Hügel, d'origine autrichienne mais de nationalité anglaise, met sa fortune et ses relations au service de la cause. Il est l'homme des contacts entre les courants et les groupes par-dessus les frontières, tout en se piquant de curiosités philosophiques et théologiques. Le jésuite irlandais converti George Tyrrell est la forte personnalité du trio, encore méconnue : penseur difficile et visionnaire, comme le prouve son *Eglise du futur* en 1903, il est exclu de la Compagnie de Jésus en 1906. Miss Maud Petre, issue d'une vieille famille catholique anglaise et seule femme de la nébuleuse moderniste, le recueille jusqu'à sa mort en 1909, avant de devenir la mémoire vivante du mouvement. Ce trio rayonne plus au sein de la branche libérale de l'anglicanisme qu'au sein du catholicisme britannique.

A ces divers pôles nationaux on peut ajouter la tentative de concertation tardive des esprits les plus radicaux autour de la *Revue moderniste internationale* qui paraît à Genève en 1910. Elle s'efforce de catalyser une opposition à Rome en récupérant des dissidents récents ou plus anciens, comme l'ancien carme anti-infaillibiliste Hyacinthe Loyson. Elle contribue ainsi, de façon trompeuse, à fortifier Rome dans sa conviction de l'existence d'un complot structuré contre elle.

3. La palette moderniste

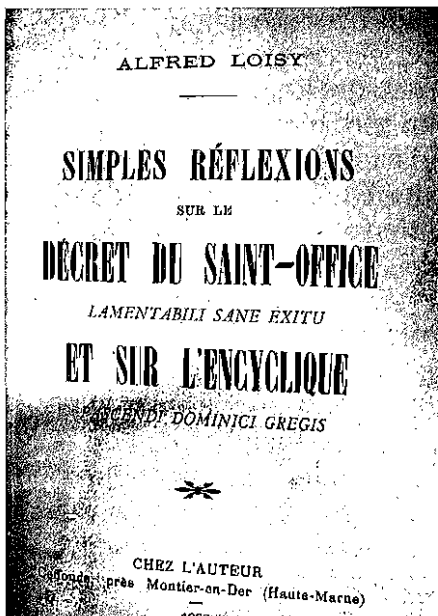
L'introduction du qualificatif « radicaux » signale la variété d'une telle palette que l'approche biographique, ou par les correspondances, a pu réduire à une collection de personnalités. Une typologie est néanmoins possible, fondée sur les positions des différents protagonistes cette fois, plus que sur l'attitude de Rome à leur égard, souvent aléatoire.

La tendance radicale peut se définir d'une triple manière. Elle ne met aucune limite à l'étendue de sa critique, tant sur la Bible que sur les origines chrétiennes, l'élaboration des dogmes que l'histoire de l'Eglise. Elle rejette tout ce qui ne peut être prouvé positivement et historiquement. Elle affirme ainsi le droit de la raison à passer la foi au filtre de ses démarches, quitte à la décaper sérieuse-

ment. Elle manifeste une vive opposition à la hiérarchie romaine qui récuse ce libre jeu de la raison critique. De la sorte, quelques-uns des principaux piliers de la foi sont réduits, au mieux, à des symboles. Les radicaux sont tous en rupture d'Eglise, qu'ils en aient été retranchés par excommunication ou qu'ils s'en soient éloignés. Tel est le cas des anciens abbés Hébert, Houtin, Turmel, ou de leur confrère Pioli en Italie. Cas extrême : celui de l'ancien sulpicien Prosper Alfaric, professeur au grand séminaire d'Albi, qui devient ensuite vice-président de l'Union rationaliste et fondateur du Cercle Ernest Renan.

La deuxième tendance, elle aussi bien typée, s'est parfois baptisée « progressiste », terme ambigu auquel j'ai préféré celui de « tiers parti », qui décrit mieux sa position. Tous les membres de ce tiers parti ont été suspects en cour de Rome, mais aucun n'a rompu avec l'Eglise et tous se sont soumis quand ils ont été l'objet de sanctions. Leur attitude se caractérise par un double combat sur deux fronts opposés : contre un conservatisme borné en matière historique ou philosophique ; contre la remise en cause radicale des fondements de la foi chrétienne. De façon positive, le tiers parti plaide pour une adaptation à l'évolution intellectuelle ambiante sans rupture avec la tradition ecclésiale. Sur le terrain biblique, c'est *La méthode historique* tempérée du dominicain Lagrange et de son Ecole de Jérusalem. Sur celui de l'Antiquité chrétienne, c'est la nette séparation, chez Mgr Duchesne et ses disciples, entre le travail historique et les interprétations englobantes qu'on pourrait en tirer. La position la plus nette à cet égard est celle de Mgr Batiffol, qui fait de l'Institut catholique de Toulouse un foyer de résistance aux thèses radicales et à celles de Loisy, sans basculer pour autant dans le camp intransigeant. Sur le terrain philosophique, c'est la position de Maurice Blondel et de ses disciples jésuites, qui renvoient dos à dos l'extrinsécisme des thomistes spéculatifs et l'historicisme qu'ils imputent à Loisy. Sur celui de la théologie, c'est la distinction entre le donné révélé, intouchable, et la relativité des formules qui en ont exprimé la vérité à travers les temps : le dominicain Ambroise Gardeil, véritable inspirateur de la *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, fondée en 1907, ou le jésuite Léonce de Grandmaison, fondateur des *Recherches de science religieuse* en 1910, sont les meilleurs représentants de cette position médiane peu confortable, car elle subit des critiques de « droite » et de « gauche ».

Le courant intermédiaire n'est pas le plus facile à définir. C'est pourtant lui qui comporte les personnalités éponymes du modernisme, en Italie comme en France. A l'exception de Friedrich von



Loisy, Alfred, *Simple réflexions sur le décret du Saint-Office « Lamentabili sane exitu » et sur l'encyclique « Pascendi dominici gregis »*, Ceffonds, 1908.

Hügel, qui n'est pas prêtre, tous ses membres ont été tentés de rompre avec Rome après de dures sanctions. Certains y ont succombé, comme Ernesto Buonaiuti ou Alfred Loisy. D'autres se sont soumis, mais la mort dans l'âme, au sens propre de l'expression : George Tyrrell est décédé prématurément en 1909, et Lucien Laberthonnière s'est enseveli vivant jusqu'à

sa disparition en 1932. D'une manière ou d'une autre, la crise fut pour eux la fin d'une vie. Tous ont été plus loin dans l'investigation historique (Loisy), dans la recherche philosophique (Laberthonnière, Le Roy) ou dans le travail théologique (Tyrrell) que la seule démarche scientifique, même s'ils s'en défendent : Loisy s'est toujours retranché derrière la méthode historique. Ils ne sont pas devenus pour autant des rationalistes : même ceux qui rompent avec une Église qui les rejettent poursuivent ensuite leur quête spirituelle et conservent une forme de foi. Tel est notamment le cas de Loisy (mort en 1940) et de Buonaiuti (mort en 1946) qui ont obstinément refusé de se laisser séduire par la Libre Pensée. Ils ont tracé des chemins solitaires sans véritable postérité, à la différence des deux autres courants.

4° La réaction antimoderniste

Il convient de distinguer une réaction officieuse, vite baptisée intégrisme, de la réaction officielle, avant de tenter d'en mesurer les effets.

1. L'hypothèque intégriste

Peu après le déclenchement de la crise, les suspects et victimes de la répression se sont emparés du terme pour désigner leurs adversaires les plus déterminés. Ainsi s'est mis en place un jeu de miroir déformant dans lequel aucune des deux figures antagonistes ne se reconnaît dans l'étiquette qui lui est accolée, ni dans le portrait correspondant : comme les supposés « modernistes », les « intégristes » refusent une appellation vite devenue infamante : eux-mêmes se disent « catholiques intégraux » ou « catholiques tout court ».

Intégrisme et intégristes deviennent au début du XX^e siècle des vocables péjoratifs, destinés à stigmatiser les tenants des positions les plus intransigeantes.

Mais quelle est la réalité de l'intégrisme ainsi défini ? Emile Poulat a démystifié le réseau connu sous les noms de *Sodalitium Pianum*, Sodalité saint Pie V, S.P., ou encore Sapinière. Actif à Rome entre 1909 et 1921, sous l'impulsion du prélat de Curie Mgr Umberto Benigni, il s'est donné pour tâche de dénoncer les dérives et tentations modernistes à travers la catholicité. Fort d'une cinquantaine d'honorables correspondants dans divers pays, il a été le fer de lance de la réaction antimoderniste, par le biais de la délation à Rome notamment. On a trop fantasmé sur cette officine à laquelle on a attribué à tort l'essentiel du climat policier qui sévit dans l'Église catholique à la fin du pontificat de Pie X. Le jugement négatif de la Sapinière sur le cardinal Giacomo della Chiesa n'a pas empêché celui-ci d'accéder à la tiare, sous le nom de Benoît XV, en 1914.

Il faut donc dire nettement que la volonté de maintenir intégralement les positions intransigeantes contre les modernistes, ou déclarés tels, déborde largement le cadre d'officines spécialisées du type de la Sapinière. Elle mobilise les cadres de certains ordres ou congrégations religieux ainsi qu'une partie de l'épiscopat : c'est le cardinal Richard, de Paris, qui a déféré les œuvres de Loisy à Rome, appuyé par le cardinal Perraud (Autun) ou par Mgr Turinaz (Nancy). D'ailleurs la réaction antimoderniste compte de solides appuis au sommet de l'Église, à commencer par le cardinal-secrétaire d'État Merry del Val, l'entourage immédiat du pape, voire Pie X lui-même : il connaissait l'existence de la Sapinière et lui a fourni quelques subsides ; il étudiait personnellement les dossiers, comme le prouvent ses notes manuscrites en marge, et demandait à l'occasion une aggravation des sanctions prescrites. Une atmosphère sulfureuse faite de suspicion et de dénonciations anonymes, d'un côté, de dissimulation sous des pseudonymes, de l'autre, ne fait aucun doute. Mais elle se nourrit de la volonté épiscopale et pontificale d'extirper le modernisme tel que l'a décrit *Pascendi*.

2. La reprise en main

Annoncée dans la dernière partie de l'encyclique, elle est menée sans faiblesse jusqu'au paroxysme des années 1912-1913. Elle comporte une double série de mesures, répressives et préventives.

La répression touche principalement le clergé dans ses instruments de formation. Les professeurs suspects sont expulsés des séminaires et

universités, avec excommunication pour les plus radicaux. Ainsi Mgr Alfred Baudrillart est-il chargé de faire le ménage à l'Institut catholique de Paris en 1907, année où Mgr Batiffol est démis du recortat de celui de Toulouse, alors qu'il a vivement critiqué Loisy. Moins connue en France est la visite exceptionnelle des séminaires italiens, qui les purge de toute velléité d'autonomie intellectuelle : professeur d'histoire de l'Église dans celui de Bergame, le futur Jean XXIII y échappe de peu. À compter du 1^{er} septembre 1910, tout candidat au sacerdoce doit prêter un serment assez détaillé qui réprovoe les erreurs attribuées aux modernistes. Il ne tombera en désuétude qu'en 1967, sous Paul VI. La censure des écrits est renforcée à tous les niveaux. Un Conseil de vigilance doit y pourvoir à l'échelon diocésain. Ses délibérations sont secrètes, tout comme celles des Congrégations de l'Index et du Saint-Office, fusionnées en 1907. Elles fonctionnent à plein jusqu'à la guerre, en taillant large par précaution : lisible en France, *l'Histoire ancienne de l'Église* de Mgr Duchesne est proscrite dans sa traduction italienne en 1912.

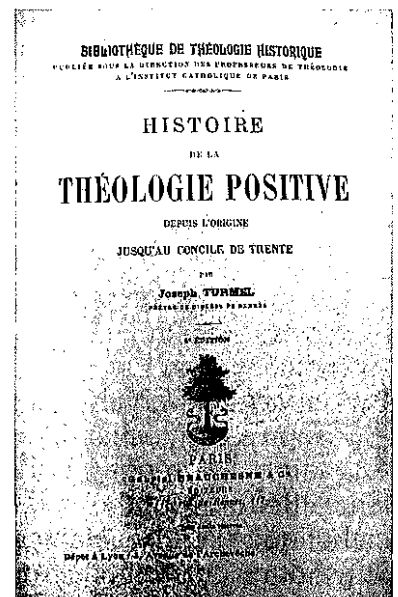
La prévention se concentre sur l'enseignement à venir. Dans le secteur biblique, la Commission pontificale, instaurée par Léon XIII en 1902 dans une optique plutôt libérale, devient le rempart de l'orthodoxie la plus stricte. Son décret du 27 juin 1906 réaffirme l'authenticité mosaïque du Pentateuque ; celui du 30 juin 1909 réaffirme le caractère historique des trois premiers chapitres de la Genèse. Dans les deux cas toutefois, une étroite possibilité d'évolution demeure. Dans le secteur philosophique et théologique, le thomisme romain devient la référence pour la formation des clercs et l'expression de la foi catholique. Le jésuite zéléte Guido Mattiussi, que Pie X aurait voulu imposer à la Compagnie comme général, réduit en 1914 l'enseignement du Docteur angélique à 24 thèses qui doivent servir de cadre à l'enseignement dans les séminaires, scolasticats et universités.

À court terme, les effets de la crise moderniste et de la réaction subséquente ne paraissent pas considérables. Elles n'ont vraiment touché qu'une minorité de clercs et de laïcs dans quelques pays, la France et l'Italie surtout. Le manque à gagner du fait des excommunications, des départs volontaires, des renoncements à la prêtrise ou à l'entrée dans les séminaires et congrégations est difficile à mesurer. Une quarantaine de prêtres en exercice auraient refusé, en France, de prêter le serment antimoderniste auxquels échappent les professeurs des Facultés canoniques allemandes, intégrées dans des universités publiques. Quelques

dizaines, ou centaines, de ruptures entament cependant une élite intellectuelle qui fera défaut par la suite. La résistance ouverte ou larvée à Rome fait long feu : ses partisans finissent par quitter l'Église. Lorsque la guerre éclate, on peut dire que la brutale réaction conduite par Pie X est venue à bout d'un danger considéré comme mortel. Et il suffira que la première encyclique de Benoît XV relâche un peu la bride pour que l'épisode semble clos. D'ailleurs la vague de conversions d'intellectuels, d'écrivains et d'artistes contemporaine de l'épisode intervient sur le fondement d'un thomisme « antimoderniste ».

À moyen terme, le verrouillage des positions intransigeantes et la réduction au silence de ceux qui les contestent ne font que geler des questions de fond appelées à ressurgir tôt ou tard. On ne résout pas des problèmes réels avec des arguments d'autorité et des mesures disciplinaires, on ne fait que les occulter. L'Église catholique peut-elle se permettre d'ignorer longtemps les recherches historiques ou philosophiques qui fournissent de son message des formulations plus ou moins différentes de la sienne ? A la menace, bien réelle, de soumettre la foi à l'histoire et à la raison, elle a répondu de 1903 à 1914 par un refus sans nuance. Dans ce refus, elle a englobé ceux de ses fils qui, tout en combattant les critiques extrêmes, souhaitaient l'instauration d'un véritable dialogue avec la pensée moderne. Le père Lagrange ne pourra jamais éditer son commentaire de la Genèse. Maurice Blondel restera suspect jusqu'à sa mort en 1949... C'est pourtant de ce tiers parti, qui n'a guère été épargné, que surgiront un quart de siècle plus tard les inspirateurs de l'*aggiornamento* conciliaire, manière orthodoxe de répondre à certaines des questions gelées entre 1890 et 1914.

Etienne Fouilloux
Professeur honoraire d'histoire
contemporaine à l'Université Lumière - Lyon 2



Prêtre, historien des dogmes, Joseph Turmel (1859-1943) faisait partie de ceux dont la démarche rationaliste aboutissait à la négation de la validité des dogmes. Son *Histoire de la théologie positive* fut mise à l'Index le 9 mars 1910 et lui-même fut excommunié en 1931.

Les traces de la crise moderniste dans quelques archives diocésaines

Les faits ici évoqués sont extraits d'une enquête auprès d'un échantillon d'archivistes diocésains. Les réponses d'Aix, Angers, Angoulême, Belfort-Montbéliard, Lille et l'Université catholique de Lille, Nantes, Paris, Saint-Brieuc, Strasbourg ont donné la trame. Les exemples concrets sont tirés des contributions documentées des archivistes d'Arras, Bayonne, Cambrai, Dijon, Gap, Nice et Pamiers.

Ces contributions permettent de compléter l'exposé magistral de M. Etienne Fouilloux sur l'histoire de la condamnation du modernisme par le pape Pie X. L'enquête a permis à celles et ceux qui ont répondu d'identifier comment les décisions romaines ont été répercutées dans leur diocèse et de retrouver des traces, parfois ténues, de cette crise du for interne vécue au début du XX^e siècle par des clercs et des laïcs en situation de responsabilité. Les exemples proposés par nos collègues diocésains ne manqueront pas d'interroger tous les archivistes, qu'ils soient diocésains ou religieux : la condamnation du modernisme a ébranlé des carrières et des vocations. Elle a concerné au premier chef les religieux que leur charisme spécifique érige en « maîtres à penser » et qui étaient, de ce fait, à la pointe de la recherche philosophique, biblique, théologique, dogmatique, sociale. A une autre échelle elle a bridé, et pour longtemps, ceux qui avaient mission d'enseignement. Elle ne peut pas être restée sans effet dans les instituts féminins, conseillés, confessés, dirigés par des prêtres diocésains ou par des religieux de la même famille.

1° Comment les bulletins diocésains ont-ils rendu compte des décisions de Pie X ?

Tous les bulletins diocésains publient les textes et décisions du Vatican, en une seule fois ou en feuilleton étalé sur plusieurs semaines : en juillet 1907 le décret *Lamentabili* dénonçant 65 thèses jugées hérétiques et en septembre 1907 l'encyclique *Pascendi* démontrant méthodiquement toutes les erreurs des recherches et propositions « modernistes » ; deux ans plus tard, ils publient, en août 1910 la condamnation du Sillon et en septembre 1910, le *motu proprio Sacrorum antistitum*

qui imposait tout un programme de lutte contre les « hérétiques modernes » : surveillance des séminaires, censure des livres et périodiques, conseils diocésains de vigilance, serment anti-moderniste à prêter par tous les clercs.

Les textes du Pape sont toujours accompagnés d'une lettre pastorale de l'évêque qui explique et approuve la décision pontificale. Il ne peut en être autrement. Le commentaire de Mgr Berthet, évêque de Gap, résume bien la position de tous : *chacun de nous doit posséder ces deux documents [le décret et l'encyclique], les étudier et s'en pénétrer. Ce sont des guides sûrs dont on ne peut s'écarter sans faire naufrage dans la foi.*¹

Toutefois des nuances sont sensibles d'un diocèse à l'autre. Voici deux exemples extrêmes.

Les plus enthousiastes approuvent sans réticence, ne trouvent pas assez de mots pour stigmatiser les erreurs et ceux qui les répandent. Ils prennent immédiatement les décisions attendues, puis adressent à Pie X des remerciements collectifs empressés.

Mgr Izart, évêque de Pamiers, stigmatise ce prétendu modernisme qui n'est que du protestantisme rajeuni et plaint les pauvres inconséquents et les esprits faux ou orgueilleux qu'un vice d'éducation philosophique (...) expose à des témérités scandaleuses². Le 9 octobre, après avoir promulgué l'encyclique, il ordonne que la philosophie et la théologie de saint Thomas d'Aquin demeurent la base de l'enseignement au Grand Séminaire, il interdit aux prêtres d'assister sans autorisation expresse aux séances des congrès³ soit laïques soit sacerdotaux, et il leur interdit de publier aucun livre, aucun article de revue ou de journal sans son approbation⁴.

¹ Lettre circulaire de Mgr l'Evêque de Gap à son clergé au sujet du renouvellement de l'année, n° 131, p.4.

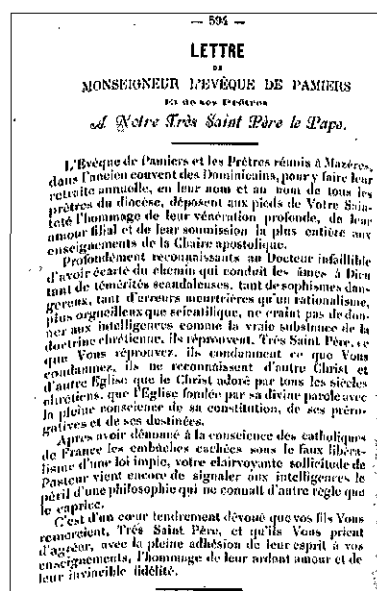
² Lettre de Mgr l'Evêque de Pamiers au clergé de son diocèse, n° 2, 7 août 1907, p. 2.

³ Grandes réunions de clercs et de laïcs chrétiens décidés à agir ensemble, les congrès diocésains ou interdiocésains, en plein essor vers 1908, traitent avec une grande liberté de tous les sujets religieux du moment, travaillant par commissions et publiant des actes.

⁴ Lettre de Mgr l'Evêque de Pamiers au clergé de son diocèse, n° 4, 9 octobre 1907, p. 5-6.

Dans le même sens radical, l'évêque de Gap, Mgr Berthet, souligne en 1910 que le *motu proprio* de Pie X interdit aux élèves des séminaires et collèges ecclésiastiques de lire tout quotidien ou revue même excellente⁵. Dans combien de diocèses cette mesure fut-elle appliquée ? Et jusqu'à quand ?

Revenons à Pamiers. En octobre, Mgr Izart et ses prêtres réunis en retraite spirituelle adressent d'un cœur tendrement dévoué (...) leurs remerciements au Docteur infallible qui a écarté tant de témérités scandaleuses, tant de sophismes dangereux, tant d'erreurs meurtrières (...), l'assurent de la pleine adhésion de leur esprit, et le prient d'agréer l'hommage de leur ardent amour et de leur invincible fidélité⁶. Le bulletin publie la semaine suivante la réponse pleine de bienveillance de Pie X⁷.



Lettre collective
de remerciement à Pie X après la
publication de l'encyclique *Pascendi*
(Semaine Religieuse du
Diocèse de Pamiers, octobre 1907).

charge, il juge bon de préciser longuement que cette condamnation n'atteint en rien la science et la véritable critique, ni aucune de leurs légitimes libertés : condamner des propositions fausses qui ne s'appuient que sur des interprétations contraires à toutes les traditions et à toute vraisemblance (...) n'est donc pas attaquer ni entraver la vraie science et la vraie critique (...). Le Décret du Saint-Office est d'une grande réserve dans son inexorable précision. Cette réserve dans cette précision détermine

les limites très larges entre lesquelles les exégètes catholiques peuvent poursuivre hardiment leurs investigations (...). Le décret *Lamentabili* ne découragera point les progrès de la science, mais il lui donnera un nouvel élan (...). Cette œuvre d'apologétique est déjà bien commencée mais il faut qu'elle se poursuive (...). Nous ne saurions assez bénir ceux d'entre vous, Messieurs, qui (...) lui consacraient une partie de leur temps et de leurs études ; c'est particulièrement le devoir des prêtres chargés par nous de l'enseignement de l'Écriture sainte et de la théologie dans nos séminaires, et de l'enseignement religieux dans nos collèges⁸.

Il réitère en septembre 1907 immédiatement après la publication de l'encyclique : *Nous tenons à adresser à l'auguste Pontife Pie X l'assurance de notre gratitude et de notre absolue soumission à sa parole infallible. Toutefois, il est bon de faire observer que Sa Sainteté, en proscrivant les erreurs et en démasquant les menées du rationalisme protestant, n'a pas voulu porter atteinte à l'effort loyal entrepris par les savants dûment et sincèrement catholiques*⁹ et encore la semaine suivante : *Les vœux de l'auguste Pontife se réaliseront et (...) grâce à son opportune et vigoureuse intervention, la science dégagée de ce subjectivisme qui avait déjà stérilisé ou corrompu tant d'efforts et de travaux reprendra un nouvel et fécond essor*¹⁰. Dans le contexte de l'époque, c'est une position rare et courageuse qui méritait d'être signalée.

Tous les correspondants de cette enquête signalent la mise en place, à la fin de l'année 1907, du Comité des Censeurs chargé de l'examen des ouvrages à publier et du Comité de Vigilance prévu par l'Encyclique. Par la suite, les *Ordos* diocésains en donneront chaque année la composition. A Arras, l'annuaire diocésain mentionne le « Conseil de vigilance prescrit par l'encyclique *Pascendi* » jusqu'en 1972. A cette date ultime il est composé de « Mgr l'Auxiliaire et de Messieurs les Vicaires épiscopaux ». A Angers, il disparaît de l'*Ordo* en 1984 et la Commission des Censeurs y est mentionnée jusqu'en 2000. Il serait intéressant de vérifier dans nos diocèses jusqu'à quelle date ils y figurent et si des rapports de leurs réunions ont été rédigés et conservés.

Un autre exemple intéressant est fourni par le bulletin diocésain de Bayonne qui présente le

⁵ Lettre circulaire de Mgr l'Évêque de Gap portant publication de plusieurs documents épiscopaux (1910).

⁶ « Lettre de Mgr l'Évêque de Pamiers et de ses Prêtres à Notre Très Saint-Père le Pape », in *Semaine Catholique de Pamiers*, 27 septembre 1907, p. 594.

⁷ « Réponse de Sa Sainteté Pie X à Mgr l'Évêque de Pamiers », in *id.*, octobre 1907, p. 610.

⁸ « Lettre de Mgr l'Évêque de Nice promulguant dans son diocèse le décret du Saint-Office *Lamentabili sane exitu*, 25 juillet 1907 », in *Semaine Religieuse de Nice*, 3 août 1907, p. 639-641.

⁹ « Chronique générale. Une encyclique contre le Modernisme », in *id.*, 21 septembre 1907, p. 783.

¹⁰ « Lettre de Mgr l'Évêque de Nice promulguant dans son diocèse l'Encyclique de S.S. Pie X *Pascendi dominici gregis* contre le Modernisme, 21 septembre 1907 », in *id.*, 28 septembre 1907, p. 809-811.

programme des conférences ecclésiastiques¹¹ pour l'année 1908¹². Ce programme oblige d'abord à se documenter et ensuite à prendre position. Ainsi, pour la conférence de mai 1908, la première de la série : 1. *Analyse du décret Lamentabili et de l'Encyclique Pascendi*. – 2. *Autorité de ces deux documents, adhésion qui leur est due*. Ou encore, pour la conférence de juin : 1. *Dire comment les Modernistes entendent la Révélation et la Foi*. – 2. *Dire comment les entend l'Église*.

Cet exemple invite une fois encore les archivistes diocésains à se pencher sur leurs archives : on y conserve des rapports des conférences ecclésiastiques. Il serait intéressant de retrouver ceux de 1908 ou de 1911 et de voir si les thèmes mis à l'étude sont, comme à Bayonne, en prise directe avec l'actualité.

Une dernière leçon peut être tirée de l'examen attentif des bulletins diocésains : ils laissent apparaître les priorités pastorales et les préoccupations de l'évêque. A Cambrai et à Aix-en-Provence, les articles antimodernistes sont redondants, le thème est récurrent : articles locaux, articles puisés dans la presse nationale et dans les bulletins des autres diocèses... A l'inverse, on ne peut qu'être surpris par la grande discrétion de la *Semaine religieuse du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer*. Certes Mgr Williez a publié, approuvé et commenté les textes romains et il a annoncé la mise en place des mesures imposées. Mais on n'y revient pas. Ce qui revient par contre, semaine après semaine, ce sont les encouragements à développer les œuvres destinées à la reconquête des masses populaires, la bataille des manuels scolaires, les conséquences matérielles de la Séparation des Églises et de l'État, le problème des presbytères, celui des biens séquestrés, les congrès cantonaux, diocésains, régionaux, le débat « Action sociale et action politique, Action sociale et action religieuse ».

2° Le Serment anti-moderniste

Il fait partie, en septembre 1910, de la série de mesures concrètes imposées par le motu proprio *Sacrorum antistitum*. Tous les prêtres et religieux ayant une responsabilité d'enseignement, de prédication, de direction de conscience et de confession, même les rétrahés dès lors qu'ils confessent encore, doivent prononcer publiquement la Profession de Foi de Pie IV - un Credo développé - et le serment de Pie X avant le 31 décembre.

D'un diocèse à l'autre, le cérémonial, qui rappelle celui du serment de fidélité au Concordat prêté en 1802, diffère un peu selon la taille et les difficultés à se déplacer en ce début d'hiver 1910.

Mais le schéma général est partout le même. Prêtent serment solennellement à la cathédrale devant l'évêque, le clergé du chef-lieu : vicaires généraux, chanoines titulaires, archiprêtres, doyens, curés, directeurs des séminaires et maisons d'éducation, aumôniers et confesseurs des religieuses ; ils doivent ensuite faire jurer leurs subordonnés et les futurs prêtres. Ailleurs dans le diocèse les archiprêtres reçoivent le serment des doyens ; les doyens ceux des curés et des vicaires, les supérieurs des maisons d'éducation celui de leurs professeurs.

Dans la *Semaine Religieuse de Dijon* du samedi 3 décembre 1910, Mgr Dadolle raconte lui-même : nous avons brièvement commenté devant eux l'acte qu'ils allaient accomplir ; après quoi, la formule de la profession de foi et celle du serment ayant été lues en entier par l'un des membres de la réunion, tous les autres sont venus successivement y adhérer, la main sur le livre des Évangiles, en disant Sic spondeo et juro... Sur mon honneur, je promets et je jure... (...). En quelque forme de solennité que le serment ait été prêté, MM. les doyens auront soin de recueillir les feuilles signées par chacun des prêtres de leur doyenné, pour nous les faire parvenir avant le 15 décembre au plus tard, afin de permettre l'examen de ces documents avant le 31 décembre.

Il ajoute un peu plus loin : aujourd'hui proclamons bien haut que le devoir est plus doux qu'il n'est grave de jurer fidélité à toute la foi telle que nous la présente le magistère infallible (...). Que d'autres osent voir dans l'exigence du nouveau serment une sorte d'attentat commis contre leur liberté, contre leur fierté d'hommes, comme ils disent. Pour nous c'est dans la soumission que nous nous sentons libres (...). Loin de nous la tentation monstrueuse de chercher le plus honteux des refuges dans l'hypocrisie qui dément dans son cœur les paroles de ses lèvres¹³.

Certainement, l'évêque de Dijon répondait ainsi au contenu de la lettre ouverte, datée de « Paris octobre 1910 », retrouvée dans le dossier « moder-

¹¹ Les Conférences ecclésiastiques sont les instances de la formation permanente des prêtres diocésains. Généralement réunis par canton autour du doyen - à Bayonne six fois dans l'année, de mai à octobre -, tous les prêtres doivent préparer un rapport sur deux thèmes imposés, et l'exposer à tour de rôle devant leurs confrères. Une bibliographie conséquente est fournie pour chaque sujet. Les travaux individuels sont ramassés, notés et expédiés à l'évêché où ils sont archivés. Des « corrigés » et le palmarès sont publiés l'année suivante. Les travaux sont classés en « très bien », « bien », « assez bien ». Les copies identiques n'obtiennent pas de mention et certaines copies ne sont pas notées parce qu'illisibles... Seuls ceux qui ont obtenu la mention « très bien » sont nommés.

¹² *Bulletin religieux du diocèse de Bayonne*, 16 février 1908, p. 161-163.

¹³ *Semaine Religieuse de Dijon*, 3 décembre 1910, p. 805.

nisme » du fonds de Mgr Delamaire, archevêque coadjuteur de Cambrai : *profondément convaincus que l'Église ne doit pas être identifiée avec la Curie et les Congrégations romaines (...), qu'on ne fait pas de la religion à coup de censures et qu'un trait de plume ne suffit pas pour priver un prêtre des droits qu'il tient de sa dignité d'homme, de son baptême ou de son ordination, (...) pour ces motifs (...) de nombreux ecclésiastiques appartenant à tous les diocèses ont résolu de faire le geste imposé et de remplir la formalité du serment (...). Mais avant de subir cette violence, ils tiennent à protester devant Dieu, devant l'Église et devant vous, Monseigneur, qu'un tel geste n'engage point leur conscience et ne modifie en rien leurs idées*¹⁴.

Manifestement, l'obligation de prêter ce serment posait un grave problème de conscience à quelques prêtres. C'est sans doute pourquoi on rappelle explicitement dans plusieurs diocèses que si quelqu'un refusait de le prêter ou, ce qu'à Dieu ne plaise, osait le violer, il devrait être déféré immédiatement au tribunal du Saint-Office¹⁵.

Le même communiqué de *La Semaine Religieuse du diocèse de Cambrai* précise aussi que les actes authentiques de ces professions de foi et de ces serments seront conservés dans les curies épiscopales et dans les bureaux des congrégations romaines. Pourtant il semble bien qu'ils n'ont pas été conservés partout. Plusieurs archivistes signalent n'en avoir retrouvé aucun. Ailleurs on les a retrouvés dans les archives des Grands Séminaires, puisque les candidats au sacerdoce devaient le signer avant de recevoir les Ordres. Cette pratique a duré au moins jusqu'à la fin des années 1930. D'ailleurs, la formule du serment figure dans tous les *Actes des synodes diocésains* au moins jusqu'au Concile Vatican II. Nombreux sont les professeurs de théologie ou de philosophie qui se souviennent encore aujourd'hui en 2007 avoir dû le prêter à leur entrée en fonction. On pourra le vérifier facilement dans chaque diocèse.

A Cambrai et Angoulême, la profession de foi et la prestation du serment, au moins sous une forme simplifiée, font partie du cérémonial de l'installation d'un curé jusqu'en 1970.

Il est intéressant de remarquer comment dans certains diocèses, comme celui d'Arras, la question du serment est abordée au sein du Conseil de Vigilance mis en place à l'automne 1907¹⁶. Dans la séance du 3 octobre 1910, M. Delattre demande comment il faut interpréter la prescription du dernier *motu proprio* concernant la prestation de serment. Suffit-il de prêter une fois ce serment ou bien tout ordinand doit-il le renouveler avant d'accéder à un ordre majeur, le sous-diacre avant d'être promu au diaconat, le diacre avant d'être admis à la prêtrise ? Mgr lit le texte latin du décret et il

conclut que la prestation de serment doit être réitérée, attendu qu'entre deux ordinations les sentiments des ordinands ont pu souffrir quelque changement. Le décret d'ailleurs et la formule de serment qu'il impose seront traduits en français et adressés à tous les prêtres du diocèse. Lors de la séance du lundi 5 décembre 1910, le serment imposé par le *motu proprio* est ensuite rappelé. Tout le clergé d'Arras l'a prêté déjà ; ailleurs on s'y prépare. Mgr demande que l'on y mette une certaine solennité. Au grand séminaire, ce sera désormais un exercice de retraite d'ordination. Enfin, le 3 avril 1911, M. le Chanoine Delattre appelle l'attention sur la prestation du serment antimoderniste. Les curés et vicaires nommés à des postes nouveaux devraient le prêter avant d'entrer en fonction. Or on néglige de leur envoyer, avec leur nomination, le texte du serment qu'ils doivent prêter et signer. Les liasses de serments signés conservés aux archives du diocèse d'Arras sont tous rédigés en latin et sont celles de promotions d'ordinands.

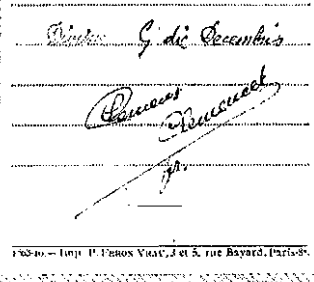
A Angoulême, le texte est bilingue : la formule latine est à employer lors des cérémonies où ne sont présents que des clercs, la formule française est permise pour les serments en présence de fidèles. A Nice, les futurs prêtres signent un serment rédigé en français.

A l'Université catholique de Lille, la prestation de serment, lors de la séance solennelle de rentrée le 4 novembre 1910, a revêtu une grande solennité ; elle a été immortalisée par une toile aux dimensions imposantes, reproduite sous forme de carte postale et largement diffusée. La « formule du serment antimoderniste imposé par le *motu proprio* (...) de S. S. Pie X » est publiée dans sa version française par la revue *Les Facultés catholiques de Lille*, précédée de la « formule de la profession de foi du Concile de Trente imposée par la constitution *Injunctum nobis* de Pie IV,

et immutabilia veritas ab initio per Apostolos praedicata.

Haec omnia spondeo me fideliter, integre, sincereque servaturum et inviolabiliter custoditurum, nusquam ab his sive in docendo sive quomolibet verbis scriptisque deflectendo.

Sic spondeo, sic juro, sic me Deus adjuvet et haec sancta Dei Evangelia.



Formulaire de serment utilisé dans le diocèse de Dijon. Remarquez le texte des deux dernières lignes : « Sic spondeo, sic juro, sic me Deus adjuvet... » (« Je promets, je le jure, que Dieu me soit en aide (...) » (Arch. dioc. Dijon).

¹⁴ Arch. dioc. Cambrai 3 Z 9.

¹⁵ *Semaine Religieuse du Diocèse de Cambrai*, 12 novembre 1910, p. 1058.

¹⁶ Arch. dioc. Arras 3 E / 2: Registre aux délibérations du Conseil de Vigilance pour le diocèse d'Arras [1907-1911], 64 p.

PRESTATION PUBLIQUE DU
SERMENT ANTIMODERNISTE

par MM. les Membres du Corps enseignant de l'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE

dans l'Église paroissiale du Sacré-Cœur, pendant la Messe du Saint-Esprit, le vendredi 4 novembre 1910.



Carte postale illustrant la prestation de serment antimoderniste par les enseignants de l'Université Catholique de Lille le 4 novembre 1910 (Arch. Université Catholique Lille).

avec l'addition décrétée par Pie IX, après le Concile du Vatican ». On ne pouvait attendre moins d'une université qui se voulait, dès sa fondation, « une petite Sorbonne romaine, bien romaine ».

3° Les sanctions et la surveillance

Dans chaque diocèse, le Conseil de Vigilance prescrit par l'encyclique *Pascendi* devait être l'organe principal de la surveillance. Peu de diocèses semblent en avoir conservé le registre des délibérations. Celui qui est conservé à Arras a été tenu de 1907 à 1911 et couvre 64 pages. Il rapporte très fidèlement et avec beaucoup de précisions le contenu des échanges. Chaque séance commence par la relecture d'un paragraphe de *Pascendi* afin de bien se remémorer la double mission anti-moderniste : « guérir les esprits malades et préserver les autres de la maladie ». Le programme d'action est défini lors de la première séance, le 2 décembre 1907 : *Les graves erreurs du modernisme en matière biblique retiennent peu l'attention du Conseil : il n'y a guère dans le diocèse de spécialistes voués aux études bibliques. Il en sera autrement en ce qui concerne les études, le choix des professeurs, les étudiants et la vigilance à exercer sur les livres et les périodiques.* Chacun des membres du Conseil se voit attribuer son lot de quotidiens et de périodiques à analyser et on y débat sur la meilleure manière d'amener les auteurs dangereux, futiles ou mondains, à se censurer ou à s'amender. On y rapporte les propos tenus par tel ou tel professeur et on y mesure les degrés de leurs tendances modernistes ou, à partir de 1909, sillonnistes, avant de les réprimander ou de les écarter.

Dans tous les diocèses étudiés, les bulletins diocésains donnent régulièrement la liste des

publications mises à l'*Index* et des sanctions prononcées. Ils se réjouissent aussi de mentionner les actes de soumission de certains des condamnés.

L'archevêque de Cambrai, président du Conseil Supérieur de l'Université catholique de Lille, veille avec une vigilance pointilleuse à la stricte orthodoxie de l'établissement : les risques de déviation y sont considérablement plus grands que dans le reste de son diocèse. Par ailleurs, il détache de son ministère paroissial l'abbé Louis Bethléem, auteur chaque année de *Romans à lire et romans à proscrire, guide général des bonnes lectures*¹⁷ pour qu'il puisse se consacrer entièrement à cette œuvre d'éducation et de salubrité.

Le courant antimoderniste romain, qui a mis en place un réseau de surveillance dirigé par Mgr Umberto Benigni, la fameuse *Sodalitium Pianum* ou Sodalité de saint Pie V, est bien relayé dans le Nord. Les archives diocésaines de Lille conservent l'étude réalisée par le chanoine Roger Desreux sur le rameau nordiste de ce réseau de surveillance appelé ici « la Sapinière ». Certains professeurs des Facultés catholiques de Lille, membres de cette « Sapinière », mènent le combat contre leurs collègues soupçonnés de déviance. Ainsi, l'abbé Albert Michel, nommé par Mgr Chollet, archevêque de Cambrai, pour lui succéder comme professeur de dogme, ferraille avec tous ceux qu'il suspecte et contribue à faire condamner, en 1926, une thèse de son confrère Gustave Bardy et à arracher sa démission.

A Cambrai encore, la *Semaine religieuse du diocèse* est dirigée par un autre membre de ce réseau, Mgr Delassus, qui dénonce inlassable-

¹⁷ Editions de la Revue des lectures, Paris, 77 rue de Vaugirard. L'édition de 1932, la onzième de la série, annonce un tirage cumulé de 140 000 exemplaires.

ment la franc-maçonnerie, la démocratie chrétienne, l'abbé Lemire.

Plusieurs archivistes diocésains le font remarquer : faute de déviations doctrinales significatives dans le diocèse, les censeurs tournent leur méfiance vers les Sillonistes d'abord, puis vers les diverses formes d'action sociale qui se développent rapidement. Il est vrai que les idées du Sillon exercent un attrait réel sur les jeunes prêtres des diocèses et ont largement pénétré dans les séminaires.

4° La correspondance des évêques

L'enquête n'invitait pas explicitement à s'y intéresser. Quelques sondages ici et là ont montré qu'il y a là un gisement d'informations qui mériteraient d'être inventoriées avec précision.

Ainsi, la correspondance de Mgr Lobbedey, à Arras¹⁸, révèle la suspicion dont il commence à faire l'objet à Rome, alors qu'il y était jusque là bien en cours, parce qu'il laisse trop de marge en 1913 au R.P. S.J. Desbuquois, ardent propagateur de l'Action populaire. On y trouve aussi une invitation pressante à souscrire à une pétition en faveur de l'abbé Barbier, principal relais en France de la Sodalité Saint-Pie V, contre qui Mgr Chapon, évêque, libéral, de Nice vient de prendre « une mesure grave et publique ».

Les Archives diocésaines de Nice conservent aussi le mémoire confidentiel¹⁹, en 12 pages, dans lequel l'abbé Thellier de Poncheville répond, en 1923, aux attaques injustes et tendancieuses dont il a été l'objet dans une conférence au Séminaire français de Rome, autre foyer de l'antimodernisme. Cette conférence intitulée « Étude sur le modernisme social » était une attaque en règle contre la Semaine sociale de Strasbourg et Georges Goyau.

Une autre pièce de correspondance mérite de retenir l'attention : une lettre collective, adressée en 1910 à Mgr Delamaire, archevêque coadjuteur de Cambrai, par « quelques professeurs démocrates des collèges de l'arrondissement de Lille ». Ils s'étonnent de l'interdiction nouvelle de faire travailler les questions sociales par des groupes d'élèves, des attaques contre les journaux chrétiens sociaux, des mesures contre le Sillon, etc. et ils concluent par ces phrases : *ceux qui vous conseillent ces mesures et qui maintenant y applaudissent sont ceux qui ont tremblé en vous voyant arriver dans le diocèse, et qui déjà rient de plaisir en voyant leurs affaires avancer si bien. Il nous souvient que le jour de votre prise de possession [1906] quelqu'un fit à votre sujet cette réflexion : « L'ancien archevêque nous était arrivé*

libéral, nous l'avons dressé; celui-ci nous arrive socialiste, nous le materons ». *Comme autrefois Philippe le Bon à son père sur le champ de bataille de Poitiers nous vous crions : Père gardez vous à gauche ! Mais gardez-vous également à droite. Gardez vous de ceux qui, s'ils étaient écoutés, empêcheraient à jamais toute action populaire et toute réconciliation de l'Église avec nos masses ouvrières*²⁰.

5° Les ouvrages interdits et ceux de leurs dénonciateurs

L'enquête a permis de localiser dans quelques services d'archives diocésaines l'« enfer » où sont conservés les ouvrages de Loisy, Houtin, Bremond, Le Roy, Turmel, Desjardin, Lagrange et autres auteurs mis à l'Index. Les ouvrages de ceux qui les ont dénoncés, les abbés Barbier, Fontaine, Boulin, Mgr Delmont, ne sont pas regroupés aussi systématiquement, puisqu'ils faisaient partie de la littérature autorisée.

A travers ces quelques exemples, on voit bien que, même s'ils sont peu nombreux et rarement enregistrés comme tels, nos archives contiennent des renseignements significatifs sur la condamnation du modernisme et son application dans les diocèses. Il en va probablement de même pour bien d'autres sujets. Nous sommes souvent plus riches que nous ne le supposons. Il nous revient d'approfondir la connaissance de nos fonds en profitant des requêtes occasionnelles et de constituer les instruments de recherche qui en faciliteront l'accès aux chercheurs qualifiés et autorisés.

Michel Beirnaert
Archiviste diocésain d'Arras

¹⁸ Arch. dioc. Arras, 3 Z 7 / 28.

¹⁹ Arch. hist. dioc. Nice, 2 H 3-4.

²⁰ Arch. dioc. Cambrai 3 Z 9, dossier « Modernisme ».

Dieu pour tous et Dieu pour soi. **La préoccupation du salut personnel** **dans les confréries à l'époque moderne**

La religion chrétienne est-elle une des causes de l'individualisme que nous connaissons aujourd'hui dans notre civilisation occidentale ? C'est la question fondamentale que je me suis posée dans l'ouvrage *Dieu pour tous et Dieu pour soi. Histoire des confréries et de leurs images à l'époque moderne* dont je présenterai ici les grandes lignes¹.

Si l'on peut avancer sans trop d'erreur que l'affirmation de l'individu est une des caractéristiques du siècle des Lumières qui va aboutir avec la Déclaration des droits de l'homme, il faut comprendre comment la religion de tous ces hommes du XVIII^e siècle, et spécialement la religion catholique qui régnait en France presque exclusivement, peut avoir été un des facteurs de la montée de l'individualisme.

Mais comment l'étudier ? Doit-on prendre des textes normatifs ? Les écrits des théologiens, ou, à un niveau plus bas, les textes de catéchisme ? Oui sans doute, ces textes fournissent le dogme. Mais y trouvera-t-on vraiment la totalité des croyances, des pratiques de la majorité des fidèles ? Cela semble peu vraisemblable. A l'inverse, doit-on retenir, pour définir cette religion vécue par les fidèles, uniquement les croyances et les pratiques qu'interdisent souvent les textes normatifs ? Ces croyances et ces pratiques que les évêques du XVII^e ou du XVIII^e siècle appellent volontiers, comme les philosophes des Lumières d'ailleurs, des « superstitions ».

Dans les deux cas, textes normatifs ou pratiques combattues, il y a déformation de la réalité qui, elle, se situe entre les deux. Les textes normatifs manifestent des exigences. Ils contribuent à créer le climat religieux. Mais ils n'ont pas de signification sans leur destinataire, qui est le monde laïque et son cadre de vie défini par les communautés d'habitants, les cités, les métiers. C'est ce destinataire qui leur donne réalité en accueillant, avec plus ou moins d'enthousiasme ou de réticence, la pastorale du clergé.

Pour arriver à étudier la religion vécue, il faut la saisir dans des groupes intermédiaires entre le

clergé et l'ensemble des fidèles. C'est pourquoi j'ai étudié les confréries et leur évolution, de la fin du Moyen Age à la Révolution.

Les confréries sont des groupements volontaires de fidèles. Contrairement aux cadres de la vie sociale qui s'imposent à tous, aux cadres obligatoires de la famille ou de la paroisse, la confrérie est un cadre choisi. Reprenant Gabriel Le Bras, nous dirons qu'il s'agit d'une « famille artificielle dont tous les membres sont unis par une fraternité volontaire » ayant pour but de satisfaire aux « plus poignants besoins du corps et de l'âme »². Les confréries sont ainsi au cœur de l'expérience religieuse. Mais ce sont aussi des sociétés à part, avec leurs règlements particuliers.

Trois aspects fondamentaux les caractérisent : la fraternité, la piété, la vie de société.

La fraternité est le ciment de l'association volontaire. Le terme de frères renvoie au modèle de la première communauté chrétienne décrite dans les *Actes des Apôtres*. Nombreux sont les règlements de confréries qui invoquent à ce sujet les textes de l'Écriture, tels le Psaume 133 : *Voyez qu'il est bon, qu'il est doux d'habiter en frères tous ensemble !* ou l'Évangile de Mathieu (18, 20) : *Que deux ou trois ... soient réunis en mon nom, je suis là au milieu d'eux ;* ou encore ce commandement de l'Épître aux Romains (12, 10) : *Que l'amour fraternel vous lie d'affection entre vous.*

Dans cette société sainte que constitue la confrérie, la piété s'ajoute nécessairement à la fraternité. La confrérie est le lieu des œuvres de piété et de dévotion pratiquée par tous pour tous. Elle est ainsi la voie du salut.

Dévotion et fraternité se rejoignent dans la solidarité entre confrères. On entre dans une

¹ Froeschlé-Chopard, Marie-Hélène, *Dieu pour tous et Dieu pour soi. Histoire des confréries et de leurs images à l'époque moderne*, Paris, 2006.

² Le Bras, Gabriel, « Esquisse d'une histoire des confréries », in *Études de sociologie religieuse*, tome II, Paris, 1956, p. 423.

confrérie pour bénéficier de l'aide des autres confrères en cas de maladie ou de décès. On entre aussi, et peut-être surtout, dans une confrérie, pour bénéficier des prières de ses frères, au moment de la mort et après. A l'heure du trépas et du jugement, il est bon en effet de pouvoir compter sur de puissants avocats : les saints ou les mystères sous la protection desquels s'est placée la confrérie. Il est bon aussi de pouvoir faire état d'un maximum de bonnes œuvres - les suffrages - accumulées par cette confrérie. Ces bonnes œuvres sont les prières. Tous les statuts recommandent aux confrères de prier les uns pour les autres. A ces prières s'ajoutent les messes que fait dire la confrérie et qui sont les suffrages de loin les plus recherchés. Il faudrait encore évoquer les indulgences dont jouit la confrérie, lesquelles accordent à chaque « frère », moyennant des obligations pieuses, une rémission de ses peines à trois moments privilégiés de sa vie : le jour de son entrée dans la confrérie, le jour de la fête annuelle de la confrérie et au moment de son trépas.

Enfin, dernière caractéristique des confréries : ce sont des sociétés à part, soudées par le serment des confrères, par des règlements qui les différencient des sociétés plus englobantes que constituent la commune, le royaume ou l'Église. De ce fait, les confréries sont autonomes, constamment confrontées à des pouvoirs plus ou moins méfiants. Pour les pouvoirs civils, elles sont dangereuses car elles peuvent se faire les instruments d'un groupe professionnel ou d'un clan familial, être à la base de séditions. Quant aux autorités ecclésiastiques, elles craignent l'indépendance de ces groupes de laïcs qui peuvent être des foyers d'hérésie.

Tous les caractères des confréries que je viens d'énumérer sont, bien sûr, ceux d'une confrérie idéale. Dans la réalité, il y a de grandes différences qui apparaissent surtout au cours de leur évolution dans le temps. Dans une longue durée, du Moyen Âge à la Révolution française, je distinguerai trois types de confréries : les confréries médiévales, que l'on peut définir comme des confréries d'intercession parce que les confrères qui les constituent demandent essentiellement une protection au saint ou au mystère qu'ils honorent ; les confréries de pénitents, qui sont des confréries de transition entre le Moyen Âge et l'époque moderne. La plupart se créent dans le midi de la France au XVI^e siècle ; enfin, les confréries qui se développent aux XVII^e et XVIII^e siècles que l'on appelle « dévotes », parce qu'elles demandent à leurs membres de se livrer à un grand nombre d'exercices de piété.

1° La confrérie médiévale³

La confrérie médiévale est d'abord une assemblée de frères qui se donne à voir dans ses rites, particulièrement au cours de sa fête annuelle, temps privilégié qui exalte les liens des membres entre eux.

Ce temps s'ouvre par une messe solennelle, se poursuit par le repas et se prolonge, le lendemain, par une messe de requiem à l'intention de l'ensemble des confrères décédés. Ce temps, inclut donc les vivants et les morts du groupe. Il est le temps par excellence de la confrérie, son activité principale. C'est le moment où l'on rend les comptes, où l'on accueille de nouveaux membres, où l'on désigne les nouveaux responsables, où l'on relit les statuts.

C'est aussi le jour de l'exaltation du saint patron, protecteur des confrères. Dans ce jour exceptionnel, ce temps sacré, il n'est pas possible de distinguer messe et repas qui sont les deux manifestations publiques d'une même fraternité et dans lesquels les confrères participent à une même communion. Pour cette raison, assistance à la messe et assistance aux repas sont obligatoires. Ne pas assister à ce repas est passible d'une amende.

Les anciennes confréries du Saint-Esprit ont poussé à l'extrême cette notion de communion et de partage. Pour la Pentecôte, jour de leur fête, elles organisent un repas qui rassemble tous les confrères qui sont les habitants du village ou du quartier. Leur but essentiel est de recréer symboliquement, par l'aumône et le repas, la solidarité du groupe villageois, riches et pauvres confondus. Ces repas rituels se doivent d'être plantureux, de se transformer en véritables banquets. On mange de la viande de porc, du mouton, du chevreau et même du bœuf en grande quantité. Cette surabondance est le signe de la fonction spirituelle du banquet en ce jour de partage : on conjure de manière rituelle la faim et la dislocation potentielle de la communauté⁴.

Les charités normandes du XV^e siècle constituent un autre exemple de confrérie médiévale⁵. Elles aussi organisent pour leur fête un banquet. Mais j'insisterai ici sur la solidarité lors des funérailles des confrères. La charité organise, pour

³ Vincent, Catherine, *Les confréries médiévales dans le royaume de France*, Paris, 1994.

⁴ Chiffolleau, Jacques « Entre le religieux et le politique : les confréries du Saint-Esprit en Provence et en Comtat Venaissin à la fin du Moyen Âge », in *Le Mouvement confraternel au Moyen Âge*, Genève, 1987, p. 11-40.

⁵ Vincent, Catherine, *Des charités bien ordonnées. Les confréries normandes de la fin du XIII^e siècle au début du XVI^e siècle*, Paris, 1988.

chaque confrère, des funérailles décentes dont le déroulement est soigneusement fixé dans les statuts.

On doit d'abord faire connaître le décès par le « crier » afin que chaque confrère puisse réciter sa prière pour le défunt : *Pater* et *Ave* récités par les laïcs de la confrérie ; psaumes à lire et messes à célébrer pour les clercs.

Les frères servants portent ensuite au domicile du défunt les ornements de la confrérie (bannière, drap et croix) ainsi que le luminaire (deux à quatre cierges) pour la veillée funèbre au cours de laquelle sont récitées les vigiles des morts.

Le lendemain matin, les mêmes frères servants viennent chercher le corps et l'accompagnent en grande solennité à la paroisse où sont célébrées une ou plusieurs messes de *Requiem* à la charge de la confrérie.

Outre la communion du banquet, la solidarité et la prière au moment du décès, la confrérie médiévale est également un moyen de salut. La recherche de salut s'appuie sur le principe de la réversibilité des mérites que proclame l'Église par le mystère de la communion des saints : tous les fidèles, vivants et morts, constituent une personne mystique dont la tête est le Christ. Ils sont solidaires dans leur condition de pécheurs, depuis la faute d'Adam, mais aussi dans leur rachat par les mérites du Christ. Quoi que fasse un membre du Christ, il ne peut le faire sans que tous les membres du corps mystique n'en soient affectés. La sainteté des uns incline Dieu à la clémence envers les autres. Ainsi, les bonnes œuvres qu'accumule la confrérie servent au salut de tous les confrères. En tant que renouvellement du sacrifice du Christ, la messe est considérée comme la bonne œuvre par excellence, capable d'effacer le péché. C'est pour le *salut de tous tant vifs que trépassés* comme le dit l'une d'entre elles que les confréries accumulent des messes qu'elles font dire.

C'est aussi pour le salut de tous que les confréries pratiquent l'assistance aux pauvres. Rappelons ici le texte concernant le Jugement dernier de l'Évangile de saint Matthieu où il est dit aux élus : *J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire, j'étais un étranger et vous m'avez accueilli*. Mais, dans la confrérie, l'aide aux pauvres ou aux malades n'est souvent que symbolique. Les confrères ne se donnent pas pour but de résorber la pauvreté. Par l'aumône au pauvre, image de Jésus Christ, leur but est encore de contribuer à leur salut.

Outre cette charité, outre les prières, outre les messes, il faudrait encore évoquer les pèlerinages, les processions organisées par les confré-

ries. L'ensemble de ces « œuvres » contribue au salut des confrères.

Dans toutes ses pratiques, la confrérie médiévale proclame son identité vis-à-vis des autres fidèles. Elle est un corps constitué dans la cité et elle se manifeste en tant que tel. C'est ce qu'on peut voir dans ses « images », qu'il s'agisse de vitraux, de fresques ou de tableaux. Voyons par exemple le vitrail représentant la confrérie de Saint-Ouen lors d'une procession du Saint-Sacrement en l'église Saint-Ouen à Pont-Audemer (Eure).



Vitraux figurant la confrérie de Saint-Ouen à Pont-Audemer lors d'une procession du Saint-Sacrement ; vers 1515. Pont-Audemer (Eure), église Saint-Ouen. (Photos M.-H. F.-C.)

Dans la première verrière, on peut voir, en tête de la procession, le sonneur, le « tintenellier » qui ouvre la marche avec ses deux cloches. Puis, vient la bannière, décorée de l'image de saint Ouen. Puis douze « charitons » tiennent de grandes torches allumées. Ils sont suivis de sept chantres vêtus de chapes. Dans la seconde verrière se trouve la suite de la procession : sous un dais apparaît le prêtre qui porte l'ostensoir. Il est suivi d'un groupe d'hommes et de femmes, sans doute des confrères, fermant la marche.



Vierge de Miséricorde protégeant une confrérie de musiciens.

Vieux Thann (Haut-Rhin), fresque, XVI^e siècle (extrait de Perdrizet, Louis, *La Vierge de Miséricorde*, Paris, 1908).

On rencontre aussi des représentations de l'ensemble des confrères sous le grand manteau des Vierges de Miséricorde⁶. Dans une fresque de l'église de

⁶ Perdrizet, Paul, *La Vierge de Miséricorde. Etude d'un thème iconographique*, Paris, 1908.

Vieux-Thann (Haut-Rhin), par exemple, la Vierge protège une confrérie des musiciens ambulants, chacun représenté avec son instrument.

Ces images résument bien tous les aspects de la confrérie médiévale : une confrérie qui constitue un groupe solidaire. Le confrère accède au salut par cette solidarité. Le lien direct entre lui et Dieu n'y est pas magnifié.

2° Les confréries de pénitents

Les confréries de pénitents sont des confréries dévotes, mais qui, à l'instar des confréries médiévales dont elles sont issues, ont gardé une certaine autonomie.

On peut étudier leurs caractéristiques à partir des statuts de la confrérie de Saint-Laurent-du-Var (Alpes-Maritimes), dans l'ancien diocèse de Vence, recopiés en 1587. Ces statuts se réfèrent expressément à ceux d'une confrérie de *disciplinati* établie le 20 mars 1306 chez les dominicains de Gênes⁷. Cela ne veut pas dire que l'existence de la confrérie provençale remonte au XIV^e siècle, comme l'affirment d'autres confréries de la région (Nice, Grasse, Martignes ou Brignoles) qui, toutes, revendiquent cette date du 20 mars 1306 comme le jour de leur création. Mais il est indubitable que les statuts génois de 1306 ont joué un rôle de modèle pour des confréries de pénitents qui apparaissent au XV^e siècle.

Ainsi, naissance et tradition des pénitents, font bien de ces compagnies, des confréries de transition entre les *disciplinati* médiévaux de la péninsule italienne et les nouvelles associations de l'époque moderne⁸. Les statuts de Saint-Laurent-du-Var en sont l'image exacte. Ils montrent d'une part l'influence de la spiritualité des *disciplinati*, axée sur l'imitation du Christ en sa Passion. Mais ils insistent d'autre part sur la pratique sacramentelle. Les confrères doivent se confesser et communier quatre fois l'an : à Noël, à Pâques, à la Pentecôte et pour l'Assomption. Ils doivent assister à la messe « deux fois par semaine au moins ».

Ces pratiques s'accompagnent d'exigences morales. Le pénitent de Saint-Laurent-du-Var se distingue par une vie exemplaire : il ne blasphème pas ; il n'entre pas dans les tavernes pour boire ou manger ; il ne joue à aucun jeu malhonnête ; il ne fréquente pas les lieux suspects et les gens de mauvaise vie ; il ne s'adonne pas à la luxure. Bref, accomplissant tout ce qui est bon et utile, il doit « vivre saintement en étant prêt à mourir ». Exigeant un état de « vraie pénitence », la confrérie constitue ainsi le lieu privilégié du lai-

cat chrétien, un groupement d'élite proche de la confrérie dévote du XVII^e siècle.

Cependant, en même temps, la confrérie garde de nombreux aspects des confréries médiévales. En particulier, elle se distingue par son autonomie : les confrères se recrutent par cooptation ; ils élisent leur prieur à intervalle régulier ; ils détiennent le pouvoir de remettre en chantier leurs propres statuts, tout cela sans l'intervention d'aucun membre du clergé. Ainsi, les pénitents présentent le modèle politique d'un corps qui se gouverne lui-même. De cette indépendance, il existe un symbole : la chapelle de la confrérie, lieu distinct de l'église paroissiale qui sépare les confrères des autres fidèles. C'est là que se prennent toutes les décisions, que l'on récite l'office, que l'on se donne la discipline.

Cette réelle autonomie laïque explique sans doute que les autorités ecclésiastiques du milieu du XVI^e siècle ne tiennent pas les pénitents en haute estime, en particulier saint Charles Borromée que de nombreux prélats réformateurs prendront pour modèle. Dans les décrets du second concile de Milan (1569), il ordonne à l'évêque de contrôler les livres des pénitents *afin de s'assurer s'il ne s'y trouve rien de faux, de mensonger ou d'apocryphe, de veiller au bon ordre des processions, et que ceux qui se flagellent le fassent par piété et non pour gagner un salaire, de ramener les confréries à leur règle primitive et, si elles ne veulent pas obtempérer, de les supprimer.*

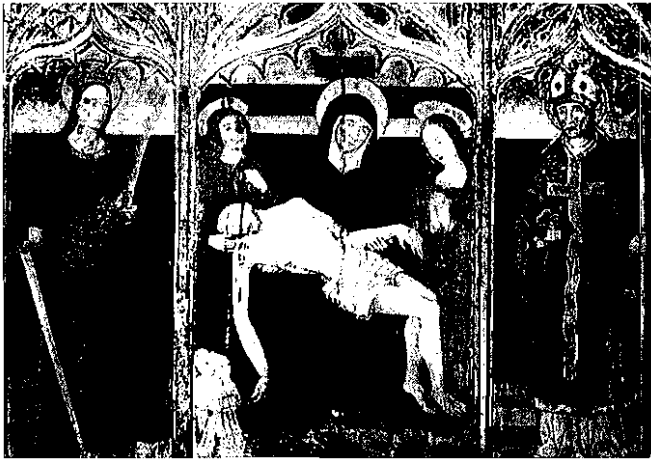
A partir de la fin du XVI^e siècle, l'histoire des pénitents est marquée par le désir de se conformer aux exigences épiscopales, tout en préservant le mieux possible l'autonomie de la confrérie.

Cependant, les confréries qui existent depuis la fin du Moyen Âge ont du mal à se transformer. Elles restent fidèles à leurs anciennes coutumes, principalement le soir du Jeudi Saint où le repas de confrérie se perpétue par la cérémonie que les pénitents appellent la Cène, dans laquelle chaque confrère reçoit du pain et du vin. A cette cérémonie constamment interdite dans les procès-verbaux de visites pastorales jusqu'à la fin du XVII^e siècle au moins, s'ajoutent la procession de

⁷ Montagnes, Bernard « Les origines historiques des compagnies de pénitents de Provence », in *Provence Historique*, « Pénitents et confréries du Sud-Est », tome XXXIV, fasc. 136, 1984, p. 125-133. Cet article porte, en annexe, le texte des statuts des pénitents blancs de Saint-Laurent-du-Var, en provençal avec traduction.

⁸ Coulet, Noël, « Le mouvement confraternel en Provence et dans le Comtat Venaissin au Moyen Âge », in *Le Mouvement confraternel au Moyen Âge*, op. cit., p. 83-110 ; Venard, Marc « Les confréries de pénitents au XVI^e siècle dans la province ecclésiastique d'Avignon », in *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1967, p. 55-79.

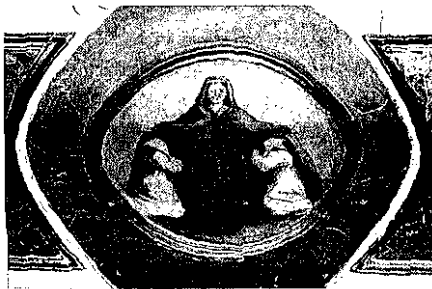
nuit ce jour-là, également suspecte, et l'élection du prieur sans le contrôle du clergé.



Notre-Dame de Pitié, 1518.

Sospel (Alpes-Maritimes), ancienne cathédrale. L'œuvre provient de l'ancienne chapelle des pénitents blancs.

(Photo M.-H. F.-C.).



Vierge de Miséricorde protégeant les pénitents blancs.
Cabris (Alpes-Maritimes), ancienne chapelle des pénitents.
(Photo M.-H. F.-C.).

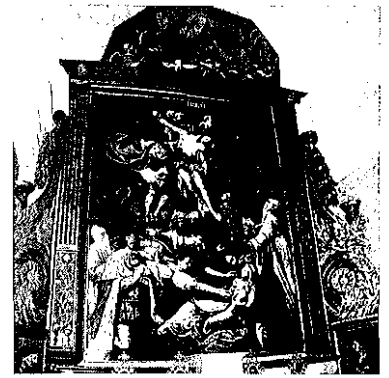
Cette conformité aux cérémonies des premières confréries se lit aussi dans les images qui restent fidèles aux anciens protecteurs : la Vierge de Miséricorde, la Croix ou la Vierge de Pitié. On rencontre ces images tant au XVI^e siècle, comme à Sospel (Alpes-Maritimes) où des pénitents en prière se tiennent aux pieds d'une Vierge de Pitié, qu'à l'époque moderne, comme à Cabris (Alpes-Maritimes), où deux pénitents se blottissent contre une Vierge de protection. Elles illustrent les livres édités à Aix-en-Provence ou à Marseille pour l'ensemble des pénitents de Provence, dans lesquelles les pénitents s'agenouillent devant une Vierge de Pitié ou une Crucifixion.

Ces images fidèles à des thèmes traditionnels, peuvent adopter néanmoins les modèles des grands maîtres italiens du XVI^e siècle. Tel est le cas du tableau des pénitents blancs d'Annot (Alpes-de-Haute-Provence) qui constitue une belle imitation, par le peintre François Mimault en 1641, de la *Descente de Croix* que Barrocci a peint pour la cathédrale de Pérouse en 1568-1569.

Mais parallèlement à cette fidélité au passé qui caractérisent les plus anciennes compagnies de pénitents, de nouvelles confréries voient le jour. Elles sont destinées à servir de modèles. Tel est le cas des pénitents de Notre-Dame du Gonfalon de Lyon, créés en 1578 par le capucin

Mathias de Salo « à l'instar de la grande archiconfrérie Notre-Dame du Gonfalon de Rome » nouvellement réformée⁹.

Cette confrérie de Lyon, dont se réclameront tant de confréries plus tardives, constitue un exemple typique des transformations subies par les pénitents



Descente de Croix,

François Mimault, 1641.

Annot (Alpes-de-Haute-Provence), chapelle des pénitents blancs.

(Photo M.-H. F.-C.).

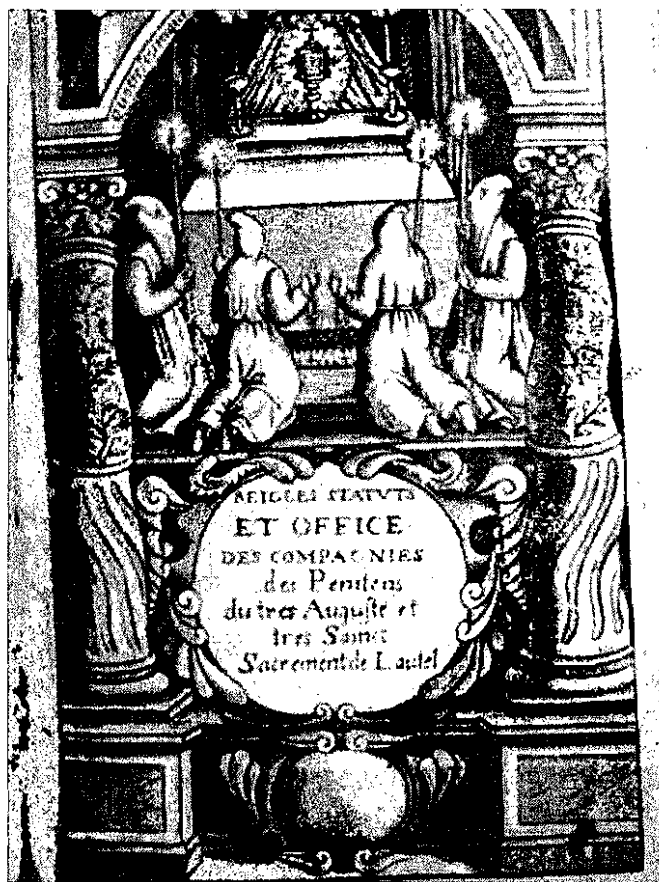
au lendemain du concile de Trente. On peut résumer cette mutation en trois points.

- la discipline que se donnent les confrères se limite aux trois jours de la Semaine sainte ;
- en revanche, les pénitents, qui auparavant communiaient quatre fois l'an, devront le faire à « toutes les festes de nostre Dame et autres festes solennelles de l'année » : c'est pratiquement se confesser et communier tous les mois ;
- enfin, le prieur de la confrérie est élu, certes, à la majorité des voix, mais en présence du clergé et donc sous le contrôle de ce clergé.

Dans cette mutation, on a pratiquement abandonné la flagellation, c'est-à-dire une dévotion d'identification au Christ dans sa Passion pratiquée collectivement dans la chapelle, pour une spiritualité plus distanciée dans le culte du Saint-Sacrement pratiqué dans l'église paroissiale. L'eucharistie est à présent au centre d'une dévotion individuelle qui s'exprime par de fréquentes confessions et communions. Mais ces confessions et ces communions, qui dépendent du prêtre, induisent de la part de la confrérie une plus grande docilité à l'égard du clergé.

La fin de l'évolution, si l'on peut dire, est la création des confréries de pénitents du Saint-Sacrement qui ne sont guère différentes des simples confréries du Saint-Sacrement. Leurs images représentent ces pénitents en adoration

⁹ La confrérie est « recrée » en 1576 par Grégoire XIII. Cette citation est extraite de la traduction de la Bulle confirmant « la dévotion Confrérie des pénitents du Gonfalon de Lyon » qui se trouve dans *l'Office de la glorieuse vierge Marie pour dire aux compagnies des pénitents...*, ouvrage qui était utilisé dans les nombreuses confréries du Gonfalon et qui a eu de nombreuses éditions (1^{ère} édition, Lyon, 1611). Remarquons que la confrérie du Gonfalon de Rome avait pour emblème une croix pattée rouge et blanc inscrite dans un cercle. Nombre de pénitents de la Sainte-Croix des Alpes-Maritimes qui ont repris cet emblème se disent également affiliée au Gonfalon ; on a retrouvé la trace de ces affiliations pour deux d'entre elles : Nice et Contes.



Regles statuts et office des Compagnies des Penitens du Tres-Auguste et tres saint Sacrament de l'Autel établies (...) dans tout le diocèse de Lyon, Lyon, 1673. (Photo M.-H. F.-C.)

devant un ostensor, tant dans les livres de piété que sur les autels.

Avec ces pénitents du Saint-Sacrement on atteint les caractéristiques de la confrérie dévote, une confrérie qui se définit par l'augmentation des actes religieux personnels, donc par le recul de la vie associative.



Pénitents du Saint-Sacrement, XVIII^e siècle. Champagny (Savoie). (Photo M.-H. F.-C.)

3° Les confréries dévotes

Les confréries dévotes les plus représentatives sont celles du Saint-Sacrement et du Rosaire. Elles ont pour but de réaffirmer, face aux dénégations des Réformés, les dévotions et les dogmes du catholicisme : dévotion à la Vierge, victorieuse de l'hérésie ; dogme de la présence réelle de Jésus Christ dans l'eucharistie. Par ces caractères, ce sont les confréries typiques de la Réforme catholique, celles que diffusent activement dans leur diocèse tous les évêques du XVII^e siècle.

Comme il est impossible de les présenter dans toute leur diversité, je m'en tiendrai à l'analyse de la confrérie du Rosaire qui peut servir d'exemple.

Celle-ci est née à la fin du XV^e siècle, à Douai en 1470, créée par un dominicain, Alain de la Roche. Elle se propage d'abord dans les couvents de dominicains.

Au début du XVI^e siècle, il s'agit simplement d'une communauté de prières. On s'inscrit comme confrère et on s'engage à réciter chaque semaine le psautier ou rosaire de la Vierge, constitué de 15 *Pater noster* et de 150 *Ave maria*. Cette prière n'était pas nouvelle et se pratiquait dès le XIII^e siècle dans les monastères. Mais les confréries ont deux aspects nouveaux. Premièrement, l'inscription dans la confrérie fait participer chaque confrère à tous les biens spirituels réalisés par tous les autres frères et sœurs du Rosaire dispersés dans la chrétienté. C'est un avantage fabuleux si l'on se rappelle qu'on entrait dans une confrérie pour jouir des prières qu'elle organisait et, par là, gagner son salut. Le Rosaire est une promesse de salut pour tous. Toutefois, et c'est le deuxième aspect de la nouvelle confrérie, la prière du Rosaire ne doit pas être une récitation mécanique. Elle doit conduire à la méditation sur l'Évangile, sur la vie du Christ résumée en quinze mystères : Mystères joyeux (Annonciation, Visitation, Nativité, Présentation au Temple, Jésus parmi les docteurs), Mystères douloureux (Agonie au Jardin des oliviers, Flagellation, Couronnement d'épines, Portement de Croix, Crucifixion), Mystères glorieux (Résurrection, Ascension, Pentecôte, Assomption, Couronnement de la Vierge). Par cette méditation des mystères, le Rosaire devient une méthode de vie spirituelle.

Les confréries dont les pratiques se réduisent à une prière, une méditation introduisent une dimension dévotionnelle qui restait exceptionnelle à la fin du XV^e siècle et dans laquelle, bien entendu, la vie associative de la confrérie médiévale n'a plus de raison d'être : le banquet confraternel et les droits d'entrée disparaissent.

Les premières confréries du Rosaire propagent cette nouvelle dévotion par quantité d'images qui réutilisent l'iconogra-



Notre-Dame du Rosaire, Louis Brea, vers 1515. Antibes, ancienne cathédrale. (Photo M.-H. F.-C.)

phie de la Vierge de protection très répandue au XV^e siècle. Mais le culte marial est subordonné à la méditation des mystères qui sont représentés autour de la Vierge à l'Enfant, Vierge mère de Dieu.

Mais, dès la fin du XVI^e siècle, ces confréries se transforment. On les voit se transformer après la victoire de Lépante (7 octobre 1571), victoire inespérée des forces navales chrétiennes conduites par Don Juan d'Autriche contre la flotte turque. Cette victoire qui a eu lieu le premier dimanche du mois d'octobre, journée depuis longtemps déjà désignée comme la journée privilégiée de rassemblement et de procession des confrères du Rosaire, est immédiatement attribuée au mérite du Rosaire. La Vierge qui, d'après la légende, avait fait don du Rosaire à saint Dominique, n'était plus uniquement victorieuse de l'hérésie albigeoise, mais pouvait triompher de toute hérésie.

C'est ce qu'expriment certaines images pendant les Guerres de Religion. Tel l'ex-voto offert par la ville de Limoux à la Vierge du Rosaire. Le tableau représente la ville entourée de ses remparts. Près du pont qu'ils n'ont pas pu prendre, les huguenots fuient. Les six consuls de la ville dans leur costume officiel, agenouillés et mains jointes, remercient la Vierge du Rosaire qui apparaît dans les cieux. Après la bataille de Lépante, les confréries du Rosaire se multiplient, comme remparts contre l'hérésie tant dans les régions où il y a de nombreux protestants qu'ailleurs.

Dans ces transformations, le rôle de l'ordre des Frères Prêcheurs chez lesquels est née la dévotion s'est affirmé. Devenu l'intermédiaire entre les confrères et Dieu, il est représenté obligatoirement dans les tableaux par ses deux saints les plus prestigieux : saint Dominique qui, selon la légende aurait reçu le Rosaire des mains de la Vierge, et sainte Catherine de Sienne. Avec ces deux personnages emblématiques, l'ordre est

définitivement celui qui enseigne la vérité - l'image de Dominique est là pour le rappeler -, et celui qui enseigne la méditation pieuse, l'oraison, que personnalise peut-être Catherine de Sienne.

Bien des toiles offrent aussi le mélange des deux thèmes de la Vierge de Miséricorde et du don

du Rosaire. Dans les deux cas, les saints dominicains, intermédiaires obligés, sont aux pieds de Marie, guidant le peuple des fidèles-confrères. Ces confrères sont représentés sous le manteau de la Vierge comme ceux des anciennes confréries : les hommes conduits par le pape derrière Dominique ; les femmes conduites



Notre-Dame du Rosaire, 1612.
Gréolières (Alpes-Maritimes), église paroissiale.
(Photo M.-H. F.-C.).

par une reine, derrière Catherine de Sienne. On y voit également le roi, car le Rosaire est aussi l'occasion pour celui-ci d'affirmer sa foi catholique.



Rosaire, François Mimault, 1613.
Peyroules (Alpes-de-Haute-Provence), église paroissiale.
(Photo M.-H. F.-C.).

Nous sommes ici au début du XVII^e siècle. Mais, au cours du siècle, les livres de piété insistent de plus en plus souvent sur le perfectionnement de la vie intérieure du confrère. A chacun des mystères du Rosaire s'attache à présent une vertu morale que l'on doit s'efforcer de pratiquer pour devenir un « parfait

chrétien » comme le dit un livret édité à Grenoble en 1686¹⁰. Ces livres, écrits pour la plupart par des dominicains, mettent en image cette correspondance. Voici l'une d'entre elles.

Au centre d'un monumental cadran d'horloge, la Vierge couronnée tient dans chaque main un chapelet. Autour du cadran, sont disposées deux séries circulaires de quinze médaillons. Dans ceux du cercle intérieur, près des « heures » de cette horloge spirituelle, s'inscrit le nom d'une vertu. Dans le cercle extérieur, des médaillons plus grands évoquent les quinze mystères correspondants. L'Annonciation correspond à l'humilité, la Visitation, à la charité, la Nativité, à la pauvreté, la Présentation, à la pureté, etc.



Tableau ex-voto montrant la protection de la Vierge du Rosaire lors de l'attaque de Limoux en 1577.
Limoux, église paroissiale.
(Photo M.-H. F.-C.).

¹⁰ *Méthode pour réciter le rosaire très utilement prenant un point à chaque Ave Maria*, Grenoble, 1686, p. 24.



Le triple Rosaire augmenté (...),
Toulouse, 1676.
(Photo M.-H. F.-C.).

très-tendrement, & je vous remercie très-humblement de tous les biens que vous m'avez faits, & particulièrement de m'avoir mis au monde, fait Chrétien & donné la sainte Vierge pour Mere.

Je vous offre & consacre par les mains de la sainte Vierge, tout ce que je suis, ce que j'ay, & ce que je feray à vostre plus grande gloire : je vous demande par son credit toutes les choses nécessaires à la vie, à la sanctification & à la beatitude éternelle de ma personne, de mes amis & de mes ennemis ; & je me mets en la protection de la sainte Vierge, Reine du sacré Rosaire. Je propose d'accomplir, selon mon possible, tous les exercices de cette sacrée Confrérie (...)11.

Cette prière particulière doit être suivie de la récitation du Pater et de l'Ave, du Credo, des commandements de Dieu.



Image pour les confrères de l'église
des Frères Prêcheurs
de Saint-Jacques de Paris,
Le Pautre (1618-1682), graveur.
(Photo M.-H. F.-C.).

Dans une telle perspective, chaque instant de la vie du confrère se transforme en prière : pour le matin, le réveil, le lever, le « vestir », etc. ; pour le jour, la messe, l'occupation, le repas, le travail, la conversation, etc. ; pour le soir, la confession du soir, le « deshabilité », le coucher. Voici, à titre d'exemple, la prière proposée pour le lever :

Mon Dieu, je vous adore très-respectueusement, je vous aime

Exigeant du confrère une vie dévote, caractérisée par la prière, la communion fréquente et la vertu, le Rosaire est plus que jamais la confrérie qui ouvre à l'individu les portes de l'au-delà, qui protège des flammes du Purgatoire. Ceci est illustré, là encore, par les images de la confrérie. Voici, par exemple, une gravure éditée par les dominicains de Saint-Jacques de Paris.

Au-dessus du texte qui rappelle les principales obligations de la confrérie du Rosaire, les protagonistes de la dévotion : la Vierge à l'Enfant et saint Dominique agenouillé sont entourés des mystères du Rosaire. L'iconographie est traditionnelle. Mais sous les nuées, les silhouettes des âmes souffrantes dans les flammes lèvent les bras pour être délivrées par un grand ange qui leur montre les cieus.

A Grenoble, le diplôme reçu par chaque confrère reprend l'image familière des tableaux du Rosaire : Vierge et Enfant donnant des chapelets à Dominique et à Catherine de Sienne agenouillés. Cependant, entre les deux saints, elle ajoute des âmes priant dans le feu du Purgatoire et délivrées par des anges tenant des chapelets.

On retrouve bien entendu ces aspects dans les tableaux qui ornent les autels. Certains, comme le tableau de l'église de Maurin à Saint-Paul-sur-Ubaye (Alpes-de-Haute-Provence), dans la haute vallée de l'Ubaye, rassemblent en une large fresque toutes des dévotions de la Réforme catholique.

La Vierge à l'Enfant est entourée d'une couronne de roses enserrant les mystères du Rosaire. Elle est dominée par le Saint-Suaire et, à ses pieds, les âmes souffrantes dans une sorte de cuve bouillonnante, constituent le second thème important du tableau. Bras levés, elles implorent leur délivrance et sont entendues de deux minuscules angelots qui étanchent leur soif. Aux côtés de Marie, se pressent les saints : saints liés à la dévotion, Dominique et Catherine de Sienne, mais aussi saint Thomas d'Aquin derrière saint Dominique ; sainte Ursule derrière Catherine de Sienne. Au registre inférieur du Purgatoire,



Abregé des Regles et devoirs
qui se doivent pratiquer au Rosaire
perpetuel, Grenoble,
chez Jacques Petit, s.d.
(Photo M.-H. F.-C.).

11 Instruction chrestienne pour les confères du S. Rosaire ordinaire et perpetuel de la Sainte Vierge Mère de Dieu, Grenoble, 1680.



Rosaire, 1654

Saint-Paul-sur-Ubaye (Alpes-de-Haute-Provence), église paroissiale de Maurin.
(Photo M.-H. F.-C.).

d'autres saints agenouillés, le regard tourné vers les cieux, semblent plaider en faveur des âmes dans les flammes : Joseph, et son bâton fleuri, qui précède saint Louis de Gonzague ; saint François d'Assise montrant ses stigmates, qui devance un saint évêque, sans doute saint François de Sales.

Au total, les caractéristiques de la confrérie du Rosaire résument bien les spécificités de la confrérie de dévotion de l'époque moderne. C'est une confrérie qui exige une forte dévotion individuelle de la part de chacun de ses adhérents. Une dévotion qui s'exprime par de nombreuses prières, de fréquentes confessions et communions et une recherche constante de perfection individuelle. La confrérie est devenue un lieu qui rassemble ceux qui ont une relation unique avec Dieu et dont la vie associative se réduit à la prière collective dans l'église¹². Comparée à cette confrérie dévote, la confrérie traditionnelle a perdu son sens. Comme les philosophes des Lumières, les autorités ecclésiastiques rejettent sa vie associative, ses pratiques, ses fêtes et son banquet.

On peut résumer l'évolution que je viens de tracer à grands traits de la manière suivante. Du Moyen Âge à la Révolution, la dévotion des confréries s'est transformée. Le groupe solidaire médiéval, dont les prières servaient au salut de tous, a cédé la place à une confrérie à la vie associative limitée, dans laquelle le confrère est surtout préoccupé par son perfectionnement individuel, sa relation personnelle avec Dieu. Des confréries du Rosaire sur lesquelles j'ai insisté, aux confréries du Saint-Sacrement et à celles du Sacré-Cœur qui se multiplient au XVIII^e siècle, on assiste à un recul de la vie associative, à la montée progressive et continue d'une religion tournée vers soi.

En ce sens, on peut dire que les confréries de l'époque moderne ont largement contribué, dans leurs pratiques et leurs images, au façonnement d'une religion axée sur la personne et, au delà, à accorder une valeur croissante à la conscience individuelle. On est passé de *Dieu pour tous* à *Dieu pour soi*.

Marie-Hélène Froeschlé-Chopard

CNRS - Centre de Recherches Historiques
(EHESS, Paris).

¹² Venard, Marc, « Qu'est-ce qu'une confrérie de dévotion ? », in *Le catholicisme à l'épreuve dans la France du XVI^e siècle*, Paris, 2000, p. 237-247.



Les films fixes au service de la religion¹

Les projections [lumineuses] faciles à faire, sont aujourd'hui un moyen d'intéresser et d'instruire. Elles disent aux yeux ce que la parole de l'orateur adresse à l'intelligence et au cœur (Lille, 13 novembre 1902)².

Connus de tous, les films fixes n'ont pas encore retenu l'attention qu'ils méritent. Voici dix ans à peine, en 1996, deux articles fondateurs leur ont été consacrés l'un par M. Pierre Guibbert, un historien de la catéchèse, l'autre par M. Thierry Lefebvre, maître de conférences à l'Université Paris 7-Denis Diderot³.

Quasi ignorés par les historiens du cinéma qui s'intéressent pourtant aux projections lumineuses, délaissés par les archivistes, les films fixes sont souvent hâtivement critiqués pour « leur rusticité technique » et « leur médiocrité artistique »⁴. Et pourtant, ils évoquent dans les souvenirs des utilisateurs et spectateurs des souvenirs enthousiastes.

Pour ce qui est des collections ecclésiastiques, deux fonds comportant chacun 17 000 bobines paraissent les plus importants de France. Celui du Service AudioVisuel du Diocèse d'Angers (SAVDA), dont émane l'Association pour la Sauvegarde des Films Fixes en Anjou (ASFFA) créée le 9 janvier 2003, a pour noyau le fonds de films de la Cinémathèque Sainte-Thérèse à Angers - la Maison Mousseau - fondée en 1928. Une étroite collaboration avec l'Université d'Angers et des étudiants en maîtrise - puis master - d'histoire spécialité archives a permis de classer et d'exploiter ce fonds depuis 2001. Plusieurs mémoires universitaires de référence ont été produits dans ce cadre sous la direction de M. Marcel Grandière⁵ et de M. Yves Denéchère⁶.

Le fonds des Archives diocésaines de Lille s'est construit autour de celui de Cap Image, le service audiovisuel diocésain, héritier de l'Œuvre interdiocésaine des Projections, née en 1903, ensemble versé aux Archives du diocèse en 2006. Il s'est notablement accru grâce aux films collectés dans les presbytères et les sacristies à l'occasion du dépôt des archives paroissiales anciennes aux Archives diocésaines entamé en 2001.

D'autres fonds importants sont conservés dans des collections publiques au Musée National de l'Enseignement à Rouen, constitué autour du fonds du Musée Pédagogique, à l'I.U.F.M. de Lyon qui recèle le fonds de l'Office du Cinéma Educateur de Saint-Etienne, né en 1922, et à l'I.U.F.M. de Montpellier (Centre de documentation en histoire de l'éducation).

1° Les projections lumineuses⁷

On a longtemps affirmé que les prolégomènes des projections lumineuses étaient les vitraux des églises. C'est une erreur historique : aucun clerc du Moyen Âge n'a fait de catéchisme à partir des médaillons des vitraux des cathédrales, qui, disons-le, paraissent mystérieux encore à beaucoup d'entre nous, même versés en histoire sainte et en hagio-

¹ Cet article, historique, en précède un autre, archivistique, à paraître dans le numéro suivant de ce même bulletin. L'auteur remercie vivement pour leur aide le Père Robert Château et le Père Luc David, du diocèse d'Angers, Bénédicte Grailles, maître de conférences à l'Université d'Angers, Valérie Vignaux, maître de conférences à l'Université François Rabelais à Tours, ainsi que Julien Lepage et Aurélien Roiland.

² *Assemblée générale des catholiques du Nord & du Pas-de-Calais tenue à Lille du 11 au 16 novembre 1902*, Lille, 1903, p. 103.

³ Guibbert, Pierre, « Les écrans des presbytères. Un exemple : « Bambo, enfant de la Brousse », in *Cinémaction*, N° 80, *Christianisme et cinéma*, 1996, p. 34-45 ; Lefebvre, Thierry, « Sage comme une image. L'abbé Songaylo et le Pathéorama », in Agili, J., Kermabon J., Lefebvre, T., sous la direction de, *Du côté de chez Pathé (1895-1935)*. 1895. *Revue de l'Association Française de Recherche sur l'Histoire du Cinéma*, N° 21, déc. 1996, p. 147-162.

⁴ Guibbert, Pierre, art. cit., p. 34.

⁵ Del Piano, Clara, *Le film fixe pour l'enfance dans les milieux religieux et scolaire du Maine-et-Loire dans années 30 aux années 1960 : apparition et diffusion, utilisation, pédagogie*, 2000-2001 ; Dujonc, Isabelle, *Les films fixes et l'évangélisation en France et à l'étranger des années 1920 aux années 1970*, 2002-2003 ; Mignot, Laurence, *De la réalisation à l'utilisation pédagogique du film fixe des années 20 aux années 60*, 2001-2002.

⁶ Goutanier, Coralie, Lepage, Julien, « Le film fixe : une source à découvrir. Un exemple de sauvegarde en Anjou », in *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N° 4, janv.-avril 2008, 15 p. ; Lepage, Julien, *Les représentations de l'Islam en France 1920-1970*, 2005-2006 ; Roche, Vincent, *La représentation de l'Afrique coloniale française et de ses habitants à travers les films fixes des années 1920 aux années 1960*, 2004-2005.

⁷ André, Jacques et Marie, « Le rôle des projections lumineuses dans la pastorale catholique française (1895-1914) », in Cosandey, Roland, Gaudreault, André, Gunning, Tom, sous la direction de, *Une invention du diable ? Cinéma des premiers temps et religion. An Invention of the Devil ? Religion and Early Cinema*, Presses Universitaires Laval, Sainte-Foy, Lausanne, 1992, p. 44-59 ; Père Béguin, Marcel, *Le cinéma et l'Église. 100 ans d'histoire(s) en France*, Colombes, 1995, p. 54-55, 67 et 72 ; Lagrée, Michel, « Les trois âges du cinéma de patronage », in Cholvy, Gérard, *Le patronage, ghetto ou vivier ?*, Actes du colloque des 11 et 12 mars 1987 à Paris, Paris, 1988, p. 215-228 ; Molhant, Robert, *Les catholiques et le cinéma. Une étrange histoire de craintes et de passions. Les débuts : 1895-1935*, Bruxelles, Organisation Catholique Internationale du Cinéma et de l'Audiovisuel, 2000, p. 11-12.

graphie. Dans le domaine artistique, l'église médiévale est la représentation de la Jérusalem céleste et rien d'autre.

Le premier à avoir eu recours à l'image comme support catéchétique semble bien être Michel Le Nobletz vers 1630⁸. Celui-ci parcourut la Bretagne avec ses « tableaux de mission » (*taolennou* en breton), qui ne sont autres que des cartes peintes sur parchemin. Cet usage perdure dans la région jusqu'au XIX^e siècle comme l'atteste plusieurs séries de *taolennou* exécutés à cette époque et quelques vitraux montrant le conférencier en action dans une église, muni d'une baguette l'aidant à préciser visuellement son discours.

Ce n'est sans doute pas un hasard si les projections fixes, à l'aide de positifs verre et d'un lampa-scope, sont expérimentées dans le Morbihan en 1874 par leur créateur, le Chanoine François Napoléon Marie Moigno de Villebeau (1804-1884), R.P.S.J., breton devenu parisien d'adoption. Personnage atypique, mathématicien, scientifique vulgarisateur, fondateur de plusieurs revues dont *Le Cosmos* (1852) et *Actualités scientifiques* (1864), intéressé par l'optique, la télégraphie, la mécanique, l'astronomie, les ventilateurs, la chaleur, mais aussi le signaux électriques ferroviaires et le bouillon cube, l'abbé Moigno met au point la technique des projections à vues fixes en 1872, date à laquelle il publie son *Art des projections*. Il lui faut pourtant attendre dix ans pour la diffuser par le biais de deux nouvelles publications intitulées *Actualités scientifiques. Enseignement de tous par les projections. Les sciences, les industries, les arts enseignés et illustrés par 4 500 photographies sur verre. Catalogue des tableaux et appareils* et *Enseignement de tous par les projections. Les dix-sept splendeurs de la foi ou l'histoire de l'Église catholique enseignée et illustrée par mille tableaux photographiques sur verre : orientation enseignement général et religieux*.

Cet engouement pour la projection fixe est partagé par le monde enseignant laïc qui en saisit rapidement toute la portée pédagogique⁹. La première démonstration en est faite dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne dans le cadre du Congrès pédagogique de Paris en 1880. L'année suivante, à Monthiers, près de Château-Thierry, Jean Macé donne une première conférence populaire avec conférences lumineuses pour le compte de la Ligue Française de l'Enseignement qu'il a lui-même fondée. Deux manuels pratiques pour les utilisateurs sont publiés en 1892-1893 et, en 1896, le Musée

pédagogique, créé en 1879, se dote d'un service de projections.

La Maison de la Bonne Presse permet à l'Église de rattraper son retard, en œuvrant sur deux fronts. En 1894, elle généralise le recours à l'image catéchétique avec l'édition du *Grand Catéchisme en Images*¹⁰. Suite de soixante-sept chromolithographies, cartonnées ou toilées, réunies en fascicule ou séparées, ce produit-phare de la maison est l'héritier direct des tableaux de mission. Peu après, en mai 1896, le même organisme constitue, à l'instar du Musée pédagogique, un service des projections dont la direction est confié à Michel Coissac. En mars 1899 paraît à Lyon le premier numéro de *L'ange des projections lumineuses*, premier périodique catholique entièrement consacré aux projections lumineuses. Il est bientôt suivi par deux autres titres édités, quat à eux par la Maison de la Bonne Presse : *Les Conférences*, entre 1901 et 1914, et surtout *Le Fascinateur. Organe des récréations instructives de la Bonne Presse*, entre 1903 et 1938, dirigé par Coissac jusqu'à son départ en 1919. En 1905, se tient à Paris le premier congrès général des œuvres catholiques de conférences et de projections, en annexe au congrès général de la Bonne Presse, sous la houlette une fois encore de la Maison de la Bonne Presse et, en 1906 Michel Coissac fait paraître *La théorie et la pratique des projections*, faisant suite notamment à *L'enseignement de la religion par les projections lumineuses rendu pratique et facile pour tous* de l'abbé Aillaud (Barle-Duc, 1899) et à un manuel récemment publié chez F. Paillart à Abbeville. Entre 1903 et 1910 naissent de nombreuses œuvres diocésaines des projections : Paris et Cambrai (1903), Rennes (1905), Nantes, Bayeux (1906), Reims, la Belgique (1908), etc. L'interdiction par la S.C. Consistoriale des projections dans les églises (10 décembre 1912) n'en ralentit aucunement le succès.

Les utilisateurs mettent en avant les bienfaits éminents de la technique. Ainsi s'exprime l'abbé Pétillon, au nom de l'Œuvre interdiocésaine des Projections de Cambrai, devant les congressistes de l'Assemblée Générale des Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais de 1906¹¹ : « A l'aide d'une lumière intense qui éclaire dans une simple lanterne magique des vues photographiques en clichés positifs, le catéchiste, le prédicateur, l'orateur des conférences populaires fait passer devant les yeux de son auditoire, devant des centaines de personnes, les tableaux qui représentent ou rappellent les vérités

⁸ Communication de Yann Celton, archiviste et bibliothécaire du diocèse de Quimper et Léon.

⁹ Sentilhes, Armelle, « L'audio-visuel au service de l'enseignement : projections lumineuses et cinéma scolaire », in *Gazette des archives*, 2^e trimestre 1996, N° 173, *Le cinéma et ses archives*, p. 165-182.

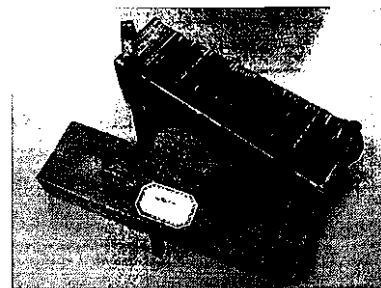
¹⁰ Voir notamment Saint-Martin, Isabelle, *Voir, savoir, croire. Catéchismes et pédagogie par l'image au XIX^e siècle*, Histoire culturelle de l'Europe 5, Paris, 2003.

¹¹ Abbé Pétillon, « Les conférences avec projections lumineuses », in *Assemblée Générale des Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais tenue à Lille du 12 au 18 novembre 1906*, Lille, 1906, p. 52-58, in part. p. 52-53.

qu'il enseigne. Ce mode d'instruction a le grand avantage de frapper l'imagination, d'attirer et de maintenir l'attention, de graver plus profondément dans l'esprit ce que l'orateur propose à ceux qui l'écoutent. Bien souvent, trop souvent, hélas ! Surtout quand il s'agit des choses de la religion, ce qui entre par une oreille, comme on le dit vulgairement, sort par l'autre ; mais ce qu'on voit reste mieux imprimé et s'efface plus difficilement de la mémoire ». Et *Le Fascinateur* d'ajouter¹² : « Pour arriver jusqu'à l'âme, on ne peut se passer de l'intermédiaire des sens, et les yeux notamment, ces touches extérieures de l'imagination, sont l'ordinaire chemin de notre cœur et de notre esprit ». Derrière ces arguments l'on sent bien quel est le public visé par les projections : les enfants et les individus pas ou peu instruits. Parlant des premiers, l'abbé Alfred Lemoine, premier directeur de l'Œuvre interdiocésaine des projections du diocèse de Cambrai, dit en 1902 : « Voilà une image qui s'imprime dans l'âme de l'enfant comme un cachet dans la cire molle : parlez-lui maintenant : à cette impression vive joignez vos explications : elles seront cette fois écoutées, comprises et pour longtemps retenues »¹³. Le nouveau procédé s'impose d'autant plus que le décret pontifical *Quam singulari*, en 1910, fixe désormais à l'âge de sept ans la communion privée. Pour les seconds, les « manuels », ouvriers de l'industrie ou ouvriers agricoles, le constat est le même, l'image est jugée supérieure car « l'idée abstraite pénètre mal l'esprit du laboureur »¹⁴.

Les œuvres diocésaines, derrière un directeur, s'organisent autour d'un service de prêt. Celle du diocèse de Cambrai est établie informellement en décembre 1903 à Roubaix à l'initiative de l'abbé Lemoine, cité plus haut, un an après la présentation de son « Rapport sur l'Œuvre des catéchismes et conférences avec conférences lumineuses » à l'assemblée générale des Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais en novembre 1902¹⁵. En 1907, reconnue comme une œuvre diocésaine à part entière, bientôt œuvre interdiocésaine et dotée d'une succursale à Lille, elle propose déjà à ses 162 abonnés 320 séries de conférences – dont 120 récréatives – soit un total de 15 000 vues¹⁶. Chaque série, accompagnée d'un livret, comprend entre quarante et cinquante vues, qui équivalent à deux heures de conférence environ. L'Œuvre fait parvenir à ses clients un périodique qui décrit les séries et les informe des dernières nouveautés. Après une interruption pendant la Grande Guerre, l'Œuvre reprend avec plus de vigueur encore sous la houlette de l'abbé Albert Bénistant (1920-1928) puis de l'abbé Emile Manfroy (1928-1930) qui transfère l'œuvre à Lille à proximité immédiate de la gare. En 1926, elle peut mettre à disposition 30 000 vues formant 820 séries¹⁷, en 1928, 40 000¹⁸ !

Le conférencier qui investit les patronages et les cercles d'hommes où il s'arrange pour faire le noir comme il peut et doit se contenter, en guise d'écran, d'une toile blanche posée sur le mur – dont la surface recommandée est de



Une boîte contenant des plaques de verre (Arch. dioc. Lille)
(Photo F.V.).

9 m² –, est confronté à un matériel contraignant. Le maniement du lampascope, autrement appelé lanterne à projections ou lanterne magique, reste délicat. La lumière est assurée par de l'alcool, du gaz ou du pétrole et nécessite des tubes à oxygène quelque peu dangereux. L'intervenant, de plus en plus souvent le vicaire de la paroisse, va chercher ou reçoit par correspondance, envoyées par le train, les plaques de verre, épaisses, rangées dans de lourdes boîtes en bois retenues par des lanières en cuir. Ces contingences matérielles ne sont rien à côté de la magie produite par l'image de grand format et n'entament aucunement la préférence accordée par l'Église aux projections fixes face à la concurrence rude que leur fait déjà le cinéma. Plus « moral » et plus « instructif », moins cher aussi, le système des projections, totalement contrôlé par le conférencier, semble plus sûr aux yeux de beaucoup.

Citons par exemple les propos acerbes tenus en décembre 1919 par les deux évêques du département du Nord au milieu d'une population qui, durement opprimée par la Grande Guerre, reprenait goût aux loisirs. Mgr Chollet, archevêque de Cambrai, lance ainsi à ses diocésains : « Fuyez les cinémas, éloignez-en vos enfants. Ces représentations sont contraires à l'hygiène du corps et à la santé de l'âme ; elles ébranlent la sensibilité et la troublent, excitent d'une façon immodérée la nervosité, souillent trop souvent l'imagination et déposent dans l'esprit des idées qui, par le jeu de la vie, cherchent à se réaliser et à jeter les hommes dans le vice ou dans le crime dont les tableaux les ont

¹² *Le Fascinateur*, N° 1, mars 1903, p. 68.

¹³ Abbé Lemoine, « Rapport sur l'Œuvre des catéchismes et conférences avec projections lumineuses », in *Assemblée générale des catholiques du Nord & du Pas-de-Calais tenue à Lille du 11 au 16 novembre 1902*, Lille, 1903, p. 93*-99*, in part. p. 95*.

¹⁴ Lagrée, Michel, art. cit., p. 216.

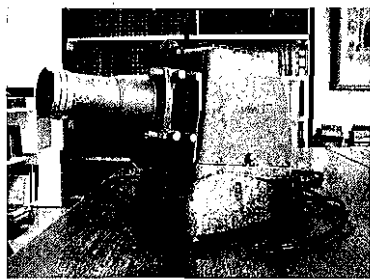
¹⁵ Abbé Lemoine, art. cit.

¹⁶ « Œuvre des Conférences de Catéchismes avec Projections (Siège à Roubaix, 16, rue des Fabricants) », in *Semaine Religieuse du Diocèse de Cambrai*, 1907, p. 238.

¹⁷ *Semaine Religieuse du Diocèse de Lille*, 1926, p. 148 et 506.

¹⁸ *Le Courrier du Cinéma Educateur. Revue mensuelle de l'enseignement par le film et des industries qui s'y rattachent*, 2^e a., N° 15, 1^{er} déc. 1928 ; *Semaine Religieuse du Diocèse de Lille*, 1928, p. 608-609.

frappés¹⁹ ». De son côté, l'évêque de Lille, Mgr Charost, s'emporte contre le « peuple de Flandre » qui « aime à s'entasser (...) dans le silence et la nuit des cinémas. Il aime à suivre, passif et réceptif, des fictions lumineuses plus irréelles encore par leurs combinaisons fantaisistes que par leur inconsistency palpable. (...) Et que la nature humaine est misérable, puisqu'une toile, où courent des ombres qui n'y laissent pas même une trace, devient un écran entre le peuple chrétien et le ciel où il est appelé ! Enfin, cette représentation toute matérielle, plus funeste aux âmes qu'aux bourses populaires, n'est-elle pas, si l'on en fait abus, une despiritualisation progressive et automatique de la faculté pensante ? (...) Au cinéma, de même que l'écran seul s'éclaire et s'anime, tandis que toute la salle forme une chambre obscure : de même, tout le champ de l'esprit reste clos et dans une nuit stagnante (...). Or, n'arrive-t-il pas trop souvent que la toile, réceptacle des projections mobiles, souffre tout, comme le papier ? (...) Sa rapidité même ne permet pas la réaction de l'instinct moral. Mais empêchera-t-elle l'apparition fugitive de se déposer et de se fixer, toxique moral, dans les cerveaux de 13 et 15 ans ? »²⁰.



L'« Aldis 30 » un des projecteurs les plus récents (Arch. dioc. Lille) (Photo F.V.).

2° Le film fixe remplace la vue sur verre



Le film fixe est sorti de sa boîte (Photo F.V.).

En 1923, après un premier dépôt de brevet en 1921, en mariant la technique du cinéma sur pellicule à celle de la projection fixe sur verre, Pathé invente le film fixe sous le nom de Pathéorama²¹.

Quelques années plus tard, il est fait mention de « vues souples sur pellicules (cellophane) »²², sortes de plaques de verre sur film celluloïd ancêtres directs de la diapositive, mais le principe en est rapidement abandonné. Par contre, dès 1927, la Maison de la Bonne Presse, encore elle, se lance également dans la réalisation du film fixe.

Le film fixe est un rouleau de pellicule de celluloïd transparent, qui se rapproche d'un rouleau de négatifs à ceci près que les images sont en fait des « positifs ». De format 18 x 24, sa largeur est de 30 mm – pour les Pathéorama –, 35 pour les autres. Il réunit entre 20 et 80 vues – une quarantaine ou une cinquantaine en moyenne – sur un rouleau long de 50 à 130 cm. Les vues sont le plus souvent des



Les deux types de perforations : simples pour les Pathéorama (en bas), doubles pour les autres (en haut) (Photo F.V.).

dessins mais peuvent aussi être des photographies, légendés ou non. Chaque film comporte entre une et 80 bobines. Une – pour les Pathéorama – ou deux rangées de perforations – pour les autres – permettent facilement de dérouler manuellement le film dont les images sont projetées avec divers appareils. Ces projecteurs, presque tous semblables même s'ils sont plus ou moins perfectionnés, sont nombreux sur le marché car chaque maison de production de films commercialise le sien. Ils portent des noms parfois étranges : l'Aldis 30, le Babystat, le Bystat, le Camérafix ST (Cinémathèque Sainte-Thérèse), le Cent-vues perfectionné, le Cinescope, le Cocorico (Pathé), l'Epidiastroscope de Leitz, le Filmos 35, le Filmostop BP (Maison de la Bonne Presse), le Junior, le Lux 113, le Luxius, le Mondial 40, la Motocamera, le Persenex, le Photoscope L ou PM, le Projectos, la Semeuse I et II, le Stop-kid, le Super, le Super-lynx, etc.

Le conditionnement des films se fait dans une petite boîte en carton et de forme cubique à moins que ce ne soit dans un petit cylindre en carton ou en métal dont le couvercle se visse le plus souvent. Les Pathéorama, eux, sont rangés dans des boîtes cubiques en carton de couleur rose ou métalliques de couleur bleue. On trouve également des coffrets, en carton, contenant plusieurs bobines. Par la suite, des boîtes en plastique, carrées, bleues ou rouges, vont faire leur apparition. Les largeurs varient mais pas la hauteur. Une étiquette en papier,



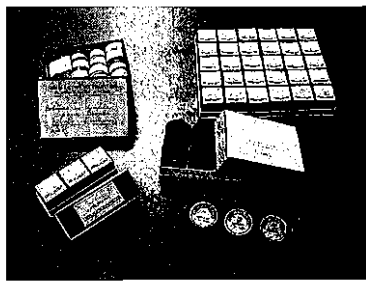
Différents types de boîtes de films fixes (Arch. dioc. Lille) (Photo F.V.).

¹⁹ « Vœux de Mgr Chollet, archevêque de Cambrai aux fidèles et aux prêtres de son diocèse à l'occasion du renouvellement de l'année [21 décembre 1919] », in *Semaine Religieuse du Diocèse de Cambrai*, 1919, p. 322 ; cité par Père Béguin, Marcel, *op. cit.*, p. 11.

²⁰ « Lettre de Mgr Charost au clergé et aux fidèles de son diocèse réprochant les divertissements et les modes contraires aux bienséances et à la vertu chrétiennes [Noël 1919] », in *Semaine Religieuse du Diocèse de Lille*, 1919-1920, pp. 241-254, in part. p. 242-244 ; cité en partie par Père Béguin, Marcel, *op. cit.*, p. 11.

²¹ Vignaux, Valérie, « Le film fixe Pathéorama (1921) phénomène ou paradigme ? », in *Actes du colloque Fixe/animé. Croisements de la photographie et du cinéma au XX^e siècle*, Université de Lausanne 10-12 mai 2007 (à paraître).

²² *Le Courrier du Cinéma Educateur. Revue mensuelle de l'enseignement par le film et des industries qui s'y rattachent*, 2^e a., N° 15, 1^{er} déc. 1928.



Conditionnement en coffrets
(Arch. dioc. Lille)
(Photo F.V.).

mentionnant la maison d'édition et le nom du film, est collée sur le dessus du couvercle, plus rarement sur le côté de la boîte.

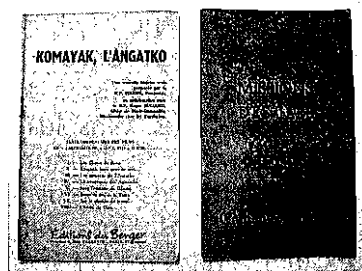
Le film fixe rencontre un succès immédiat. Il présente d'énormes et incontestables avantages par rapport à la vue sur verre. Moins coûteux à fabriquer, il est également moins cher à expédier. Bien moins lourd et moins encombrant, il ne craint pas la casse. Un film dans sa boîte ne pèse que 24 g. 1 330 vues sur pellicules, conditionnées, pèsent 336 g contre 66 kg sur verre ! 50 images tiennent sur un film d'un mètre de long et une poche de soutane peut, paraît-il, contenir 50 bobines... Le projecteur, électrique, ne présente aucun danger. Il est aussi moins onéreux à l'achat, plus léger et son maniement, à la vitesse souhaitée, est plus simple. Enfin, utilisable dans une salle où le noir complet ne peut être fait, le système est infiniment plus souple. Son arrivée sur le marché correspond également à l'émergence d'une nouvelle pédagogie avec le début de la participation active de l'élève. Le Ministère de l'Éducation Nationale lui-même recommande officiellement en 1935 l'usage des films fixes et, surtout, la Loi Barangé, du 21 septembre 1951, va jusqu'à accorder des subventions aux écoles pour l'achat d'appareils et de matériel de projection, ce qui a entre autres pour conséquence de faire exploser la production et de multiplier les maisons d'édition.

L'apogée du film fixe se situe dans les années 1940-1955, même si son utilisation en France va perdurer, çà et là, jusqu'à la fin des années 1970. Tout comme il avait écarté la vue sur verre, le film fixe sera impitoyablement remplacé par la diapositive²³. Apparue à la fin des années 1940, dans les pays anglo-saxons et en Allemagne, la « diapo » est mise en avant pour la première fois en 1957 dans la revue *Films et documents*. Deux arguments primordiaux plaident en sa faveur : d'une part, le conférencier peut mettre les vues dans l'ordre qu'il souhaite, échapper à celui pré-établi et invariable du film fixe, de l'autre, il peut réaliser lui-même ses « dia » avec un simple appareil photographique. Il est vrai que cette possibilité lui était déjà offerte avec le film fixe en envoyant aux maisons d'édition un jeu de photographies sur papier mais l'opération était longue et ne changeait rien à la question de l'ordre du déroulement imposé. De plus, l'image des diapositives est plus grande (24 x 36) et sa qualité nettement supérieure. Quant à l'appareil de projection, il s'est encore allégé, et de beaucoup, et en sus il est maintenant doté d'une commande à dis-

ta. L'évolution de la société elle-même dans les années 1960, l'exode rural, la banalisation de la mobylette notamment qui transporte les ruraux en ville, l'apparition de la télévision, l'inégalable fluidité du film « bougeant » vont contribuer à la disparition du film fixe²⁴.

3° Quelques considérations générales sur les films fixes

Les films ne sont pas datés. Précisons qu'ils sont en noir et blanc jusqu'à la fin des années 1950 mais qu'ils peuvent, à l'instar des Pathéorama, être colorisés. Une date post quem peut souvent leur être



Deux exemples de livrets
(Arch. dioc. Lille) (Photo F.V.).

donnée en lisant les livrets explicatifs, imprimés, qui les accompagnent. D'abord succincts, ces derniers deviennent, après la Seconde Guerre mondiale, de véritables études ou scénarii et comportent très souvent des conseils pédagogiques précis dans l'esprit de la méthode « active », avec une liste de questions à poser par les conférenciers et de réponses attendues du public. Ajoutons également qu'aux films fixes les plus récents peuvent être joints des disques vinyles avec voix qui viennent remplacer les conférenciers et la musique de fond – classique bien entendu – recommandée dès l'époque des projections lumineuses. Quelques autres sources demeurent : les revues des maisons d'édition qui font notamment le point sur les nouveautés, leurs catalogues, les revues spécialisées concernant la catéchèse ou bien encore les catalogues des services de prêt. Mais il faut bien avouer que les archives papier en rapport avec les œuvres diocésaines des projections sont très lacunaires, tout comme celles d'ailleurs des maisons d'édition.

A ce jour, 69 de ces maisons ont été recensées²⁵, la plus ancienne étant Pathé Cinéma, inventeur du Pathéorama. Les statistiques établies à partir des collections du Service AudioVisuel du Diocèse d'Angers font apparaître que cinq maisons représentent à elles seules 74 % de l'ensemble du fonds : la Maison de la Bonne Presse, les Editions du Berger, les

²³ Lefebvre, Thierry, « Films safety, formats réduits, films fixes : l'École support d'innovations », in Jeunet, Paul, Nourrisson, Didier, sous la direction de, *Cinéma-Ecole : aller-retour*, Saint-Etienne, Presses Universitaires de Saint-Etienne, 2001, p. 141-149 ; Mignot, Laurence, *op. cit.*, p. 160-170.

²⁴ Lagrée, Michel, *art. cit.*, p. 226.

²⁵ Dujonc, Isabelle, « Les films fixes et les missionnaires de l'Ouest de la France », in *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 112/2, 2005, *Missionnaires et humanitaires de l'Ouest dans le monde au XX^e siècle (Colloque de l'HIREs, Cholet, 13-14 mai 2004)*, p. 115-133, in part. p. 116. Sur les maisons d'édition et les statistiques propres au SAVDA, voir Mignot, Laurence, *op. cit.*, p. 13-80.

Editions Bloud et Gay, les Editions Lumina et les Editions de l'Office Supérieur de l'Enseignement par le Film (OSEF). Comme cette dernière, plusieurs maisons, laïques, se sont spécialisées dans l'enseignement général : les Editions filmées, dans le domaine notamment des sciences et techniques, les Editions Alfred Carlier, dans celui de l'histoire et de l'histoire de l'art, les Editions de la Photocopie ou les Editions de l'Office de Documentation par le Film (ODF). Citons encore, Les Beaux Films, qui commercialisent les albums de Tintin en films fixes, Paris Match, qui diffusent des actualités, mais aussi : les Editions Fixus Films, les Editions Nouvelles pour l'Enseignement, les Editions de la Projection Nouvelle, les Editions Fleurus, les Editions de la Cinéscopie, Fiatfilms, Filmostat, la Centrale Saint-Jean, Le Cinéma dans les Œuvres, Les Productions Cinématographiques Françaises, Les Editions de Notre-Dame des Temps Nouveaux, Scolafilms, Imafix, etc.

L'inventaire précis de la collection du S.A.V.D.A. fait apparaître trois grandes catégories de films fixes. La série la plus importante, qui représente à elle seule 46 % de l'ensemble, concerne, sans réelle surprise, l'enseignement religieux. 29 % sont des films récréatifs et les derniers 25 % sont consacrés à l'enseignement général. Les proportions du fonds lillois, en cours d'inventaire, sont sensiblement identiques même si les films « récréatifs », presque totalement absents des collections publiques de films fixes, semblent y prendre plus de place.

4° Les films concernant la religion²⁶

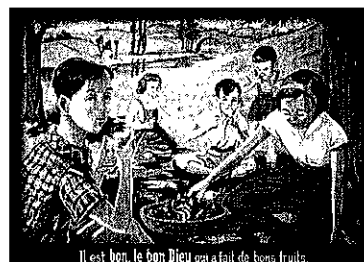
Les films « religieux » étaient projetés à la fin des leçons de catéchisme, dispensées alors le jeudi matin. La projection était perçue par ses utilisateurs comme un appoint aux leçons et aux manuels, rien de plus, en somme, qu'une agréable révision des connaissances acquises. Mais à partir des années 1940, suite notamment aux travaux de Marie Fargues qui publie, en 1934, *Les méthodes actives de l'enseignement religieux*, la méthode « active » s'impose peu à peu. L'enfant doit alors participer réellement aux cours et découvrir par lui-même le postulat en allant du détail vers le général. La morale tend à s'estomper, le « par cœur » aussi. Les leçons se recentrent sur l'enseignement du Christ, conformément aux souhaits, entre autres, de Mgr Landrieux, auteur de *Catéchisme par l'Évangile* (1930), ainsi que sur la formation liturgique.

Deux grands ensembles se détachent : les films purement catéchétiques et ceux qui évoquent plus largement la vie et l'histoire de l'Église.

Les films fixes catéchétiques suivent les trois thèmes imposés depuis longtemps : les vérités à croire, les sacrements et la pratique des commandements. Le traitement peut être purement livresque

ou bien montrer que le catéchisme est partout dans la vie quotidienne ou bien encore s'attarder sur des points très précis. *L'Alliance avec Dieu* (Maison de la Bonne Presse ; 36 bobines) peut-être rangé parmi les films les plus anciens de cette série. Le *Nouveau Catéchisme des Diocèses de France* (OSEF ; 40 bobines) est l'adaptation du manuel publié en 1937, résultant de la réflexion d'une commission instaurée au sein de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques suite aux travaux du Chanoine Quinet, fondateur de la revue *Cahiers catéchistiques* (1932), et du Chanoine Boyer, auteur de *Le Catéchisme vivant* (1935). Très diffusé, revu et simplifié en 1947, le *Nouveau Catéchisme des diocèses de France* a été utilisé jusqu'en 1966. Au niveau de l'illustration, il se distingue par l'emploi exclusif de tableaux de maîtres.

Dans l'intervalle voient le jour la Commission Nationale de Catéchisme présidée par Mgr Petit de Julleville (1941) et la revue *Documentation Catéchistique* (1943), devenue *Catéchèse* en 1960, qui fait une large place aux films fixes²⁷. La Commission en question en édite elle-même en collaboration avec Les Productions Cinématographiques Françaises, notamment *Lumière et vérité : le catéchisme à l'écran. Doctrine. Liturgie. Vie chrétienne* (40 bobines) sous la direction du Chanoine Quinet, et *Initiation au catéchisme* (20 bobines) selon la méthode Suzanne Billault, recommandée pour les enfants de 5 à 10 ans. Elle va même jusqu'à créer sa propre maison d'édition, Les Films Saint-Joseph. Cette fois, pour plus de clarté, les illustrations sont des dessins commandés à un artiste, ce qui permet d'avoir les mêmes personnages tout au long du film. A partir de 1947, le catéchisme s'adapte aux différents âges, ce principe étant sanctionné par la publication de Joseph Colomb : *Catéchisme progressif* (1954). Dans ce domaine, outre la méthode Billault précédemment évoquée, il convient de mentionner immédiatement le film fixe sans doute le plus représenté dans les collections ecclésiastiques, *La Miche de Pain* (Editions du Berger ; 99 bobines).



Vue tirée de *La Miche de Pain*
(Première année)
(Photo F.V., D.R.).

Inventée en 1934 par Madame Tribou, du diocèse de Cambrai, spécialement pour les milieux populaires, cette méthode prend ses racines dans la presse enfantine.

²⁶ Voir à leur sujet surtout Dujonc, Isabelle, *op. cit.*

²⁷ Voir notamment : Fargues, Marie, « Pédagogie de la projection des images au catéchisme des 9-12 ans », in *Documentation catéchistique*, N° 48, juil. 1960, p. 40-45 ; Turner, Francis, « Les films-fixes bibliques », in *Catéchèse*, N° 1, oct. 1960, p. 88-101.

Adaptée aux quatre années de catéchisme, elle sort en films fixes en 1948. A peine moins célèbre est la méthode Bernadette, elle aussi créée en 1934, par les Sœurs Bernadettes, à l'initiative du Chanoine Bogard, directeur du pèlerinage de Notre-Dame des Ermites à Thaon (Vosges), avec le soutien effectif de Dom Gaspar Lefebvre et de l'abbaye de Saint-André-lez-Bruges (Zevenkerken). Ces « silhouettes catéchétiques », très schématiques, déclinées sous tous les formats, ont offert rapidement, il est vrai, le flanc à la critique, le Chanoine Boyer étant juste en affirmant que la méthode avait « les qualités de ses défauts. Pour avoir voulu faire simple, elle est restée primaire ».

Après la Seconde Guerre mondiale, plusieurs films catéchétiques, comme *La Douloureuse Passion* (Maison de la Bonne Presse ; 4 bobines), illustré par Marie Pignal – dont le nom revient souvent en tant qu'illustratrice de dessins pour films fixes –, font une large place au thème de la Passion du Christ en écho à la souffrance des hommes pendant le conflit. Ces films participent pleinement de ce courant humain et doloriste de l'art sacré, notablement représenté par le Centre d'Art Sacré Contemporain de Lille. Signalons enfin quelques films qui, s'intéressant plus précisément à la liturgie, aux prières et aux chants, viennent compléter les films catéchétiques. Ils contribuent efficacement à la formation des enfants de chœur (*Pour apprendre à servir la messe* ; Filmens ; 1 bobine).

Les films consacrés à l'histoire de l'Église sont relativement peu nombreux. A vrai dire, il est difficile de les distinguer des films qui rendent compte de la vie de l'Église et qui touchent à l'actualité. Ils évoquent le Vatican, les pontificats du XX^e siècle, mais aussi l'organisation de l'Église (hiérarchie, prêtres, religieux, etc.). Une place notable est faite aux événements internationaux ou nationaux, comme le *Congrès eucharistique national de Lille* en juillet 1931 (Maison de la Bonne Presse ; 1 bobine) ou *Le Grand Retour* de Notre-Dame de Boulogne à partir de 1938 (Editions du Berger ; 3 bobines). Les pèlerinages, Lourdes, Rome et la Terre sainte en particulier, sont souvent traités comme le culte de la Vierge. Les mouvements d'action catholique et les nouveautés extra paroissiales du même genre ne sont pas en reste. *Les chiffonniers d'Emmaüs* (Editions du Berger ; 2 bobines) et *Notre-Dame de la Mouise* (Productions Françaises Cinématographiques ; 13 bobines),



Séance de projection au Vatican.
Photo Espalme.

Vue extraite de *Le Vatican*
(Bloud et Gay édit.)
(Photo F.V., D.R.).

rare adaptation en film fixe d'un long métrage, tourné par Robert Péguy en 1939-1940, présentent une Église au secours des plus pauvres. Quant à *Jeunesse en marche*, il décrit le Congrès national de la JAC à Paris en 1950 (Editions du Berger ; 3 bobines). La jeunesse reste bien sûr une cible privilégiée. Citons, entre beaucoup d'autres : *Enfance chrétienne* (OSEF), *Cœurs Vaillants-Âmes vaillantes Actualités* (Maison de la Bonne Presse et Fleurus) ou *Meute et kangourous* (Filmens), ce dernier étant l'adaptation d'un moyen métrage de René Delacroix (1935).

Le pas est vite franchi pour susciter auprès du jeune public des vocations religieuses. *Pour la moisson* (Fiatfilm ; 9 bobines) est la version en film fixe d'un film tourné dans la région d'Annecy par le Service des Vocations de l'archevêché de Paris et dont un roman fut tiré dès 1933 sous la plume d'Aloys Ave (*Pour la moisson. Histoire d'une vocation*). Plus tard, *Le cow-boy de Dieu* (Maison de la Bonne Presse ; 2 bobines) met en images le livre de Raymond M. Oco, publié à la Maison de la Bonne Presse en 1951, relatant la vie mouvementée de John Grenn Hanning, qui mourut abbé trappiste en 1908.

Les saints, et les héros chrétiens pressentis pour être élevés sur les autels, sont affichés comme autant de modèles. Purement hagiographiques sont ceux qui concernent Charles de Foucauld (*Foucauld l'Africain* ; Editions du Berger ; 6 bobines), le Curé d'Ars, saint François d'Assise, sainte Bernadette, saint Jean-Baptiste de la Salle, sainte Jeanne d'Arc et sainte Thérèse de Lisieux. Certains films font directement référence à des cultes apparus au XIX^e siècle comme saint Tharcisius, un enfant martyrisé pour sa foi (*Saint Tharcisius martyr de l'Eucharistie* ; Editions du Berger ; 2 bobines).



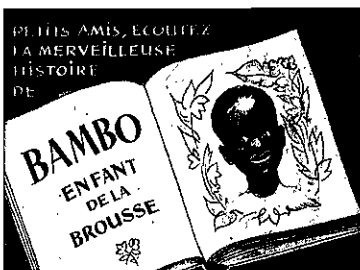
La mission s'organise : Chapelle primitive en rondins.
Extrait de *Les missions nordiques des Oblats de Marie Immaculée*
(Lumina) (Photo F.V., D.R.).

Tout aussi héroïques sont les missionnaires qui, à eux seuls, incarnent l'aventure. Le scénario des films fixes sur les missions reste immuable : après des considérations géographiques et ethnologiques sont présentés le quotidien des missionnaires, les difficultés qu'ils rencontrent, leur courage et leur sens du martyr. Le film se termine sur les bienfaits de la mission en matière de Foi, de secours et d'enseignement. Les contrées évoquées sont situées en Asie (Basutoland actuel Lesotho, Chine, Corée, Inde, Tibet), en Afrique occidentale, en Océanie (Iles Salomon entre autres) et en Amérique du Nord. Le film intitulé *Les missions nordiques des Oblats de Marie Immaculée* (Lumina ;



La pêche au saumon telle que la pratiquaient les Esquimaux, extrait de *Komayak l'Angatko* [« le sorcier »] (Editions du Berger) (Photo F.V., D.R.).

missionnaires, de l'évangélisation des Esquimaux. Absolument contemporaines, établies d'après un scénario du chanoine P. Simon, *Les aventures de Bambo enfant de la brousse* (Maison de la Bonne Presse; 30 bobines) mettent en scène un enfant noir



Un grand classique : *Bambo enfant de la Brousse* (Maison de la Bonne Presse) (Photo F.V., D.R.).

le succès de ces films, souvent projetés par des missionnaires eux-mêmes, était tel qu'il finit par inquiéter le clergé diocésain en détournant les vocations vers les missions lointaines...²⁸

5° Les films récréatifs

Les films récréatifs ou de divertissement, autrement appelés films « comiques », ont indiscutablement laissé encore plus de souvenirs que les autres dans les mémoires. S'ils étaient parfois utilisés à la fin d'une journée ou d'une semaine de classe dans le monde enseignant, ils sont irrémédiablement associés au patronage, le jeudi après-midi.

La séance avait lieu, elle aussi, en fin de journée après les jeux en extérieur en guise de retour au calme. Dans l'esprit des spectateurs du Nord, elle reste indissociablement liée à l'absorption, entre les jeux et le film, d'une boisson au goût anisé selon les uns, de réglisse selon les autres, le « Coco ». La projection, assurée dans la salle d'œuvres par le vicaire, réunissait tous les enfants, de 4/5 ans à 14/15 ans, à moins que l'affluence nécessitât deux séances. Chacune d'entre elles consistait en la projection de deux bobines, jamais plus, histoire de tenir le public en haleine. Les textes étaient lus par le conférencier mais les enfants assuraient parfois aussi les dialogues comme de véritables acteurs.

2 bobines) concerne la région, très connue à l'époque, du Mackenzie dans le grand ouest canadien. Tiré d'un best-seller du Père Roger Buliard OMI – *Inuk. Au dos de la terre* – (1949), *Komayak l'Angatko* (Editions du Berger; 8 bobines) parle, par le biais de la conversion d'un sorcier assassin de

missionnaires, de l'évangélisation des Esquimaux. Absolument contemporaines, établies d'après un scénario du chanoine P. Simon, *Les aventures de Bambo enfant de la brousse* (Maison de la Bonne Presse; 30 bobines) mettent en scène un enfant noir qui se convertit, rencontre la civilisation et qui finit par être ordonné prêtre. Les aventures de Yap, celles d'Yvonik, *Le talisman de Petit Nègro* ou *Le tour du Monde de Petit Nègro* sont de la même veine.

Plusieurs prêtres nous ont affirmé, dans le cadre du collectage, que

Presque tous les films, où la morale reste sous-jacente, prolongent la publication de bandes dessinées dans la presse pour enfants et adolescents qui connaît un véritable engouement dans les années 1920-1930.

Les aventures de Tintin tiennent sans partage le haut du pavé et sont, par le nombre de bobines conservées, le pendant récréatif du *Nouveau Catéchisme des Diocèses de France* et de *La Miche de Pain*. Tous les titres, publiés d'abord dans la revue *Cœurs vaillants* avant de l'être sous la forme d'albums, ont été transposés sur pellicules par *Les Beaux Films*, à l'exception du premier (1929-1930) – *Tintin au pays des Soviets* – et du dernier (1975-1976) – *Tintin chez les Picaros* –, soient dix-huit films. Un titre comme *Tintin en Palestine*, ancien nom de *Tintin au Pays de l'Or Noir*, paru dans la revue en 1939-1940 et en album en 1950, comprend vingt bobines. A raison de deux bobines par séance, il fallait donc dix projections doubles, et donc dix semaines, pour connaître le dénouement de l'histoire !

Beaucoup de jeunes héros des années 1930-1940 ont été transposés sur l'écran improvisé des salles de patronage. *Les aventures de Jo et Zette*, créées, comme Tintin, par Hergé (1935), publiées également dans *Cœurs vaillants* et indépendamment en 1952 seulement, comportent trois films produits par *Les Beaux Films* (*Le stratonef*; *Le rayon du Mystère* – en deux parties –; *La vallée des Cobras*). Plus de dix films de la Bonne Presse narrent les aventures de Pat'apouf, le personnage inventé par Gervy en 1938 pour *Le Pèlerin* (*Les aventures de Pat'apouf détective*; *Les aventures inouïes de Pat'apouf*; *La fausse barbe de Pat'apouf*; *La grande offensive de Pat'apouf*; *Nouvelles aventures de Pat'apouf*; *Pat'apouf as des détectives*; *Pat'apouf chasse les grands fauves*; *Pat'apouf et les pirates de l'air*; *La soif de l'or*). Les héros de Maurice Cuvillier, Sylvain et Sylvette (1941) et Perlin et Pinpin, les joyeux nains (1943), fers de lance des éditions Fleurus, publiés par la suite dans la collection Fleu-



Deuxième Tintin en Couleurs

Catalogue des *Beaux Films* en septembre 1961 annonçant l'édition de *Tintin au Congo* en film fixe (Arch. dioc. Lille) (Photo F.V.).

²⁸ Sur les films fixes consacrés aux missions, voir : Dujonc, Isabelle, *Les films fixes (...)*, op. cit.; Id., « Les films fixes et les missionnaires de l'Ouest de la France », art. cit.

rette, sont tout aussi représentés avec respectivement près de quinze films chacun chez Filmostat. La même maison édite les aventures de Fripounet et Marisette, nés en 1943 pour le premier et 1945 pour la seconde, de l'imagination de René Bonnet dit Herboné. Lancés par la revue *Lettre aux jeunes ruraux*, bénéficiant d'un magazine à leur nom imprimé par Fleurus dès 1945, héros d'albums parus en 1947-1948, ils s'illustrent pour leur part dans cinq films fixes (*L'écho d'enfer* ; *La fièvre Z* ; *La peau de crocodile* ; *Radio oubliette* ; *Les semelles d'or*). Filmostat rencontre encore un grand succès en commercialisant *Les aventures de Tom Colby*. *Le canyon mystérieux*, créées en 1947 par le dessinateur Paul Cuvelier avec trois scénaristes dont Hergé. Enfin n'oublions pas Oscar et Titus (*Les conquérants de l'Infini* ; *L'idole aux yeux d'émeraude* ; *Le mystère de Ker Polik* ; *L'or du Tchad* ; *SOS 23-75*), Corentin (*Corentin aux Indes* ; *Corentin en Chine* ; *Corentin chez les Peaux Rouges* ; *Corentin et le poignard magique*), Mocky et Poupy, Papus le Marin, Prosper Laberluche, Quick et Flup, Titounet et Titounette, Tulipe et Babin, *Les aventures de Jack Diamond* ou celles de *Mortimer*. Par contre, un héros aujourd'hui aussi célèbre qu'Astérix, beaucoup plus jeune que Tintin il est vrai, est sous représenté. Seul *Astérix et la serpe d'or*, paru en 1970, a été adapté en film fixe par les Editions du Berger.

D'autres films, en général moins longs, visent un public plus jeune. *L'intrépide Chouspinet* ou *Le nain Pak et son chien Tok*, tous deux aux Editions Filmées, sont de ceux là comme *Coin-coin à la mer* et *Kiki la noisette* pour ne citer que quelques exemples. Des contes, anciens ou nouveaux, tel *Souricette et le petit homme rouge* sont également mis en images. A l'instar de *La bonne gaieté française à travers les âges* (Maison de la Bonne Presse) ou des *Histoires amusantes d'éducation morale [Ecoles maternelles et cours préparatoires]* (Editions Filmées), ils incarnent l'éducation morale à l'écran. De même, des films à mi-chemin entre l'histoire et le documentaire, comme *Féroce le crocodile*, *Balourd l'hippopotame bêtes des fleuves et des lacs africains* (OSEF), nous renvoient vers l'enseignement général.

6° Les films d'enseignement général²⁹

Les professeurs, prêtres, religieux et laïcs ont recours aux films d'enseignement général. La plupart du temps, ils restent, comme les premiers catéchismes en films fixes, des auxiliaires de l'enseignant destinés à une révision en fin de classe ou en de fin de semaine, le samedi matin, celui-ci misant sur l'aspect attractif de la projection. Une circulaire d'André Marie, Ministre de l'Education Nationale, en 1956, précise que le film fixe est *un instrument admirablement efficace lorsqu'il est utilisé à bon escient, c'est-à-dire lorsqu'il intervient comme élément d'information dans une classe active et sert à*

éclairer les explications du maître, à provoquer les travaux et les réflexions des élèves. Ce support est plus utilisé dans certains cours consacrés à des phénomènes non observables en classe, qu'ils soient trop grands, pour la géographie, trop petits ou trop rares, pour la biologie. Les films de ce genre sont courts et ne comportent qu'un sujet par bobine de façon à s'intégrer sans peine dans l'horaire du cours concerné.

Les statistiques établies par M. Thierry Lefebvre à partir de la collection de films fixes de l'IUFM de Lyon laissent apparaître la prépondérance de l'histoire géographique qui réunit à elle seule 56 % des films, 32 pour la géographie, 24 pour l'histoire. Les sciences et techniques représentent 17,5 %, l'histoire de l'art et les œuvres littéraires 9,4, la zoologie et la botanique 7,5, l'hygiène et la santé publique 3,1.

Les Editions Nouvelles pour l'Enseignement produisent une série intitulée *Géographie. La France par régions* tandis que les Editions filmées éditent plusieurs films sur les colonies (*L'Indochine* ; *L'avenir aux colonies*). Plusieurs autres séries sont consacrées aux grands monuments de la France, les cathédrales et les châteaux. L'histoire est traitée sous le biais de l'histoire générale – c'est le cas de la Seconde Guerre mondiale – ou des biographies (*Faidherbe*, OSEF ; *La guerre des femmes. Louise de Bettignies*, Editions Jean Thoquet ; *Leclerc soldat de légende*, Beaux films ; etc.). Au rang de l'histoire récente, on peut également ranger la très intéressante collection des *Paris Match. Actualités scolaires*. Les sciences et techniques abordent des sujets variés comme *Les grandes réalisations françaises*, *Les chemins de fer français*, *L'Industrie de la betterave à sucre* ou *L'astronomie* (Editions filmées). Le *Reportage sur les arts, industries, métiers. Orientation professionnelle* (OSEF) marie technique et orientation professionnelle. Un enseignement théorique sur les Beaux-Arts et des monographies diverses illustrent l'histoire de l'art. Pour les sciences naturelles, il est surtout question de zoologie (*Les animaux sauvages chez eux* ; Diapofilm) et de botanique (*Les saisons centres d'intérêt* ; Filmostat).

Quoiqu'en rapport direct avec l'enseignement général, les films produits par les Editions de l'Office de Documentation par le Film (ODF) forment une famille à part. Ces films, ne comportant jamais



Vue tirée de *La France par régions*.
6. Picardie Champagne
(Editions Nouvelles
pour l'Enseignement)
(Photo F.V., D.R.).

²⁹ Voir notamment Lefebvre, Thierry, « Films safety (...) », art. cit. ; Mignot, Laurence, *op. cit.*, p. 120-135 ; Nourrisson, Didier, « Le 7^e art... d'enseigner : le film fixe », in Jeunet, Paul, Nourrisson, Didier, sous la direction de, *op. cit.*, p. 151-164.

plus qu'une seule bobine, étaient faits à la demande d'entreprises et distribués gratuitement par elles. Il s'agit purement et simplement d'opérations marketing ciblant (déjà) le jeune public. Ces films étaient accueillis sans aucune réserve par les projectionnistes qui ignoraient encore tout des travers de la publicité et qui voyaient là un moyen économique d'accroître leurs collections de vues fixes. Tous les grands sujets économiques et sociaux de l'époque sont passés en revue, avec une prédilection pour les questions de nutrition et d'hygiène, les dernières nouveautés étant elles aussi présentées. La Caisse d'Épargne, très généraliste, détient le record des films sponsorisés exposant tour à tour la banque, l'épargne, l'économie française, la protection de la nature, le logement, le secourisme et la sécurité routière. De son côté, Renault vante l'automobile et décrit le code de la route. Banania, affichant ses vertus prétendument énergétiques, offre des films sur le sport et les muscles. Ovomaltine subventionne le film sur *La nutrition*, *Végétaline*, *La cuisine à travers les âges*, *Electrolux*, *La poussière*, *Gibbs*, *Les dents*, *Le Chat*, *Le savon*, *Flytox*, *La mouche*, *Ricqlès*, *La menthe*, *Lip*, *La montre* et *Cellophane*, *La « cellophane »* et *l'adhésif*, etc.

Plusieurs lobbies ou comités interprofessionnels diffusent aussi largement et intentionnellement des films du même genre. Ainsi le Comptoir français de l'azote expose les bienfaits des *Engrais azotés ammoniacaux* (Editions de la Photoscopie). L'Agence de l'Atome, le Comité interprofessionnel du vin de Champagne, le Conseil National des pétroles d'Aquitaine, le Secrétariat de la laine et la chambre syndicale des distributeurs de fils à tricoter de marque, l'Union Nationale de la Propagande du lait, celle pour la consommation du poisson, celle pour la consommation de la morue, etc. y vont eux aussi de leurs films publicitaires mâtinés de puissance rassurante. Le Conseil supérieur de la Pêche, émanation ministérielle, fait de même en finançant des films sur les poissons d'eau douce ou l'écrevisse.

7° Les films personnalisés

Ultime catégorie de films fixes, les films personnalisés sont de loin les plus rares mais aussi les plus intéressants. La plupart des maisons de production proposaient ce service avec un slogan du genre « Un film fixe, c'est bien, un film fixe personnalisé, c'est mieux ! ». Il suffisait, pour ce faire, d'envoyer un jeu de photographies tirées sur papier en précisant l'ordre sélectionné ; une bobine exclusive était alors confectionnée à partir de ces documents.

Dans ce domaine, les Archives diocésaines de Lille conservent notamment un film sur le premier Congrès diocésain de la JAC qui se tint à Bailleul (Nord) le 17 juillet 1938 et un film sur le



Le Grand Séminaire de théologie à Lille, vue tirée de *Vers le sacerdoce* (Editions de la Photoscopie) (Photo F.V., D.R.).

patronage de Louvil (Nord) en 1953 commandé par le curé du lieu aux Editions du Berger. Il ne faut cependant pas sous-estimer les ressources d'histoire locale présentées par des films plus généraux. Ainsi, *Vers le sacerdoce* (Editions de la Photoscopie) illustre la vie d'un séminariste vivant... au Grand Séminaire de philosophie de Lille. Les fenêtres hautes de la chapelle y apparaissent dépourvues de vitraux, ce qui permet de dater ce film entre 1931 et 1934. De même, la bobine sur *Les missions et les missionnaires* présente la promotion 1928 des étudiants du cours établi à l'Université catholique de Lille pour les missionnaires sur le perron de celle-ci en présence de son recteur, Mgr Emile Lesne³⁰.

Dans un monde totalement saturé par l'image, qui plus est par l'image de qualité, le film fixe nous apparaît comme un objet archaïque. C'est pourtant par lui, à une époque sans télévision et où le cinéma restait difficile d'accès, que la plupart des Français ont abordé la magie des salles obscures.

Comme toutes les archives qui ne sont pas sur support papier, le film fixe fait un peu peur aux archivistes qui les envisageraient sous un tout autre regard s'ils constituaient une banque d'images sur papier photographique. Au-delà du témoignage de la vitalité de l'Église qu'ils représentent en tant qu'objets, ils forment pourtant bel et bien avant tout une exceptionnelle photothèque qui intéresse tous les aspects de la société des années 1930-1960. Considérés thématiquement, ils témoignent également de l'évolution de la pédagogie générale et catéchétique mais aussi de l'histoire des mentalités notamment sur des questions de société essentielles comme la morale, le colonialisme³¹ ou la santé publique³². Il n'y paraît pas mais ces petites bobines, autrefois si usitées, constituent un des éléments les plus parlants, les plus significatifs et assurément les plus spécifiques et les plus importants du patrimoine archivistique de l'Église.

Frédéric Vienne
Archiviste du diocèse de Lille

³⁰ Dujonc, Isabelle, art. cit., p. 123.

³¹ Roche, Vincent, *op. cit.*

³² Lefebvre, Thierry, « Aspects négligés de l'iconographie antialcoolique : plaques de verre et films fixes », in *La Revue du Praticien*, vol. 52, fasc. 16, 2002, p. 1749-1751 ; Id., « Films fixes et santé publique », in *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, vol. 49, N° 331, 2001, p. 381-389.

ÉCHOS DES RÉGIONS

Aix-en-Provence

27 février 2008

Rencontre des archivistes de l'Arc Méditerranéen

Fin juin notre dernière rencontre conduira nos pas à la découverte artistique et architecturale de Gênes ! C'est le cadeau que nous nous offrons chaque année après des séances très studieuses !

Notre groupe s'est élargi à nouveau en accueillant des archivistes des monastères de notre région. Nous aimons alterner le partage des recherches des uns et des autres avec les formations archivistiques plus proprement dites.

« Les traces du modernisme dans nos fonds diocésains », « le clergé grassois de 1803 à 1859 » et « les échos des apparitions de Lourdes dans nos diocèses » ont donné lieu à trois interventions remarquées et bien documentées. Sans nous lasser nous avons continué à nous approprier les bases de l'archivistique : plan de classement et description, et nous nous sommes aussi documentés sur la numérisation au service de nos fonds. A la dernière rencontre nous avons ouvert le chantier de l'indexation et de la production d'une liste d'autorité pour nos différents fonds... beaucoup de travail en perspective qui continuera à nous occuper l'an prochain.

Nous venons de fêter nos sept années de rencontre et nous ne nous lassons pas de ces temps de collaboration et de soutien mutuel. C'est une chance. Nous y puisons le dynamisme qui vient conforter un service parfois rude et solitaire.

Claudine Pézeron
Archiviste du diocèse
d'Aix-en-Provence

Bordeaux

12 février 2008

Rencontre des archivistes diocésains des Provinces de Bordeaux et de Poitiers

Mardi 12 février, nous étions réunis, représentant cinq diocèses sur les dix que comptent nos deux Provinces : Bordeaux, Périgueux, Agen (Province de Bordeaux); Tulle et La Rochelle (Province de Poitiers).

Nous avons surtout échangé sur nos pratiques et les problèmes que nous rencontrons en tant qu'archivistes diocésains. Il ressort que les situations des uns et des autres sont profondément disparates. C'est un fait que le sort des archives diocésaines dépend beaucoup en France de l'idée que s'en fait l'évêque du lieu... Ici, tout a été remis aux archives départementales, là non... Ici, un classement rigoureux s'applique, là, l'évêque ou les vicaires généraux interfèrent directement parfois sans avertir... Ici, les archives disposent de crédits suffisants, là, l'archiviste doit payer de sa poche la reliure de la Semaine religieuse !

Durant la seconde partie de la journée, Claudine Pézeron, vice-présidente de l'A.A.E.F pour les archivistes diocésains, nous a expliqué le principe du classement par fonds, qui est maintenant proposé pour se substituer au classement par séries, qui était jusqu'alors préconisé par l'Association.

Au terme de cette journée, tous ont convenu que d'autres moments de rencontre et de formation s'imposeraient.

Père Yves Blomme
Archiviste du diocèse
de La Rochelle

Bretagne

Yann Celton, archiviste et bibliothécaire du diocèse de Quimper et Léon, nous fait part de l'édition en DVD de l'intégralité du *Bulletin de l'enseignement chrétien du diocèse de Quimper et Léon*, de la *Semaine religieuse de Quimper et Léon*, de *Quimper et Léon* et d'*Eglise en Finistère*, soient quelque 60 000 pages depuis 1883.

Notre collègue est également l'auteur d'un remarquable ouvrage, *L'Eglise et les Bretons*, paru tout dernièrement à Plome-lin, aux Editions Palantines. Une recension en sera faite dans le prochain numéro du bulletin.

ndlr

Lyon

14 mai 2008

Rencontre des archivistes de la Région Lyonnaise chez les Sœurs de Saint Joseph de Lyon

Depuis déjà quelques années, les archivistes des diocèses et des congrégations religieuses ont coutume de se retrouver deux fois par an pour échanger, faire part de leurs difficultés.

Directrice des Archives Lasalliennes, il m'a été confié la mission de donner un enseignement correspondant aux attentes des participants dont le nombre va croissant (34 cette année contre 23 en 2007). Nous avons été accueillis par les Sœurs de Saint Joseph de Lyon dans les locaux de leur ancienne Maison Mère, actuellement Lycée Saint Bruno et dont le directeur a bien voulu

mettre une salle de réunion à notre disposition.

La journée s'est divisée en deux temps, le matin :

1. Enseignement théorique : « Elaboration d'un plan de classement ». Mise en application : réalisation d'un plan à partir du récolement du fonds des Sœurs de Saint Joseph de Bordeaux, élaboré préalablement par M.A. Fournel.

2. Organisation d'une bibliothèque dans un service d'Archives et conseils pour la description et l'inventaire d'objets (tableaux, objets de culte, etc.).

3. Visite des locaux de conservation : trois magasins d'archives équipés d'étagères métalliques, une salle de lecture et un espace bureau.

4. Visite de l'« Espace Fontbonne » évoquant la refondation de la congrégation des Sœurs de Saint Joseph à Lyon en 1808 par Mère Saint Jean Fontbonne. De nombreux objets et documents retracent l'histoire et les multiples ramifications issues du « petit dessin » cher au Père Médaille (S.J.). On entre également dans la chambre reconstituée de cette Fondatrice.

L'après-midi :

1. Intervention de Mme Elisabeth Berlioz, professeur d'histoire : présentation de son travail de recherche sur « les Charlottes, visiteuses de prisons (1793-1860) ». Intervention très enrichissante tant du point de vue historique qu'archivistique.

2. Questions pratiques : questions de conservation (photos, supports informatiques, adresses

de fournisseurs,...) et questions plus techniques (indexation, conservation des papiers personnels, communicabilité des documents, etc.). Suggestions de la part de certains participants : création d'un thésaurus en vue de l'indexation des archives des congrégations et la mise à jour du cadre de classement des Archives diocésaines.

3. Mise à jour de l'annuaire des services d'archives des diocèses et des congrégations religieuses de la Région Centre-Est.

La prochaine réunion a été fixée au mercredi 8 octobre 2008 (lieu et thèmes à définir)

Remerciements aux Sœurs de Saint Joseph qui ont eu l'amabilité de nous accueillir, merci au directeur du Lycée pour nous avoir prêté ses locaux et un grand merci à Mme Berlioz.

Magali Devif

Directrice des Archives
Lasalliennes

Toulouse 14 février 2008 Quand des archivistes se rencontrent...

C'est à l'initiative de Claudine Pézeron, vice-présidente de l'A.A.E.F., que les archivistes de la Province ecclésiastique de Toulouse et une partie de ceux de la Province de Montpellier se sont rejoints le jeudi 14 février à la maison diocésaine du Christ Roi à Toulouse. Nous nous sommes retrouvés autour du Père Jean

Rocacher, archiviste pour le diocèse de Toulouse ; il y avait le Père Raymond Aio (diocèse d'Auch), M. Marie-Louis Larnaudie (diocèse de Cahors), Mme Pascale Leroy-Castillo (diocèse de Tarbes et Lourdes), Mme Véronique Thévenot (diocèse de Pamiers) et M. Georges Bruyère (diocèse de Carcassonne et Narbonne) qui nous avait rejoint pour des raisons de commodités. Malheureusement il manquait les diocèses de Montauban, d'Albi, de Rodez.

Durant la matinée, nous avons partagé sur nos différentes réalités, notre situation et nos besoins. La région apostolique est grande et diverse et nous nous sommes vite aperçus que les disparités réelles existaient.

L'après-midi était consacrée à une formation sur les techniques d'archivage proprement dites, sur le classement, les outils de recherche, la norme ISAD-G et les possibilités d'outils de recherche à partir d'un logiciel déjà existant qui permettrait d'unifier nos archives.

Devant l'ampleur de la tâche et nos différents manques, il a été décidé de se réunir deux fois par an. La prochaine rencontre est prévue le 30 septembre avec pour thème : « Cotation et récolement » animée par Mme Pascale Leroy-Castillo.

Nous remercions vivement Mme Claudine Pézeron pour cette initiative.

Véronique Thévenot
Archiviste
du diocèse de Pamiers.



et patient travail de sauvetage du patrimoine spirituel et intellectuel créé par les générations de prêtres et de fidèles depuis le Concordat. La moisson est fructueuse. Beaucoup de documents sont d'abord déposés dans le fonds privé du diocèse aux Archives départementales. Plus tard, quand une aile du Séminaire est mise à sa disposition, il peut créer trois grands séries homogènes : le fonds des évêques, le fonds des prêtres, le fonds des œuvres et des mouvements.

Son activité dépasse les limites du diocèse. Il contribue à la fondation et à l'animation de l'Association des Archivistes de l'Église de France. Il est de ceux qui se sont battus inlassablement dans l'Église pour faire comprendre l'ardente obligation morale et canonique de garder la mémoire du passé pour vivre le présent et construire l'avenir dans la Fidélité.

Grâce à ses compétences d'historien et d'archiviste, Léon Berthe est aussi l'un des derniers clercs d'une longue lignée, à avoir représenté avec éclat l'Église du diocèse au sein de la société scientifique et savante du Pas-de-Calais, membre résident de l'Académie des Lettres, Sciences et Arts d'Arras, et de la Commission départementale d'Histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais.

Enfin, parallèlement à cette activité d'historien et d'archiviste, Léon Berthe avait été élevé en 1975 à la dignité de chanoine titulaire de la cathédrale d'Arras, et il s'est attaché jusqu'au bout de ses forces à remplir fidèlement toutes les obligations de cette charge.

Il laisse à tous ceux qui l'ont fréquenté le souvenir d'un homme affable, curieux, simple, heureux, partageant volontiers les moments importants de la vie familiale. Cet homme bon était un grand savant, un prêtre pieux, affilié à l'Union sacerdotale des Prêtres de Saint-François de Sales, attaché à son Église, un Serviteur fidèle du Dieu auquel il a consacré toute sa vie.

Michel Beirnaert
Archiviste du diocèse d'Arras

ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

Bulletin de l'A.A.E.F.
(Association des Archivistes
de l'Église de France)
83, rue de Sèvres
75006 PARIS

N° de SIRET : 502 231 053 00013

N° 69
1^{er} semestre 2008

Directeur de la publication :
Hugues LEROY

Impression :
INDICA
27, rue des Gros-Grès
92700 Colombes

**Dès réception de ce numéro, pensez à régler
votre COTISATION ou votre ABONNEMENT
pour 2008**

25 € : la cotisation-abonnement pour les personnes physiques travaillant au service d'un fonds d'archives ecclésiastiques ou religieuses.

A partir de 32 € : l'abonnement de soutien aux deux bulletins de l'année pour les personnes physiques ou morales désireuses d'entretenir des relations avec l'Association.

Échéance annuelle : janvier.

À régler par chèque à l'ordre de :
ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

et à envoyer directement 83, rue de Sèvres, 75006 PARIS
en précisant le nom de l'abonné s'il est différent de celui de l'expéditeur.

Une photocopie de cet avis permettra à votre organisme payeur de disposer des éléments nécessaires pour votre réabonnement.

*Les textes publiés n'engagent que
responsabilité de leurs auteurs. Le droit
de reproduction est soumis à l'autorisation
des auteurs et de l'Association.*



mettre une salle de réunion à notre disposition.

La journée s'est divisée en deux temps, le matin :

1. Enseignement théorique : « Elaboration d'un plan de classement ». Mise en application : réalisation d'un plan à partir du récolement du fonds des Sœurs de Saint Joseph de Bordeaux, élaboré préalablement par M.A. Fournel.

2. Organisation d'une bibliothèque dans un service d'Archives et conseils pour la description et l'inventaire d'objets (tableaux, objets de culte, etc.).

3. Visite des locaux de conservation : trois magasins d'archives équipés d'étagères métalliques, une salle de lecture et un espace bureau.

4. Visite de l' « Espace Fontbonne » évoquant la refondation de la congrégation des Sœurs de Saint Joseph à Lyon en 1808 par Mère Saint Jean Fontbonne. De nombreux objets et documents retracent l'histoire et les multiples ramifications issues du « petit dessin » cher au Père Médaille (S.J.). On entre également dans la chambre reconstituée de cette Fondatrice.

L'après-midi :

1. Intervention de Mme Elisabeth Berlioz, professeur d'histoire : présentation de son travail de recherche sur « les Charlottes, visiteuses de prisons (1793-1860) ». Intervention très enrichissante tant du point de vue historique qu'archivistique.

2. Questions pratiques : questions de conservation (photos, supports informatiques, adresses

de fournisseurs,...) et questions plus techniques (indexation, conservation des papiers personnels, communicabilité des documents, etc.). Suggestions de la part de certains participants : création d'un thésaurus en vue de l'indexation des archives des congrégations et la mise à jour du cadre de classement des Archives diocésaines.

3. Mise à jour de l'annuaire des services d'archives des diocèses et des congrégations religieuses de la Région Centre-Est.

La prochaine réunion a été fixée au mercredi 8 octobre 2008 (lieu et thèmes à définir)

Remerciements aux Sœurs de Saint Joseph qui ont eu l'amabilité de nous accueillir, merci au directeur du Lycée pour nous avoir prêté ses locaux et un grand merci à Mme Berlioz.

Magali Devif

Directrice des Archives
Lasalliennes

Toulouse 14 février 2008 Quand des archivistes se rencontrent...

C'est à l'initiative de Claudine Pézeron, vice-présidente de l'A.A.E.F., que les archivistes de la Province ecclésiastique de Toulouse et une partie de ceux de la Province de Montpellier se sont rejoints le jeudi 14 février à la maison diocésaine du Christ Roi à Toulouse. Nous nous sommes retrouvés autour du Père Jean

Rocacher, archiviste pour le diocèse de Toulouse ; il y avait le Père Raymond Aio (diocèse d'Auch), M. Marie-Louis Larnaudie (diocèse de Cahors), Mme Pascale Leroy-Castillo (diocèse de Tarbes et Lourdes), Mme Véronique Thévenot (diocèse de Pamiers) et M. Georges Bruyère (diocèse de Carcassonne et Narbonne) qui nous avait rejoint pour des raisons de commodités. Malheureusement il manquait les diocèses de Montauban, d'Albi, de Rodez.

Durant la matinée, nous avons partagé sur nos différentes réalités, notre situation et nos besoins. La région apostolique est grande et diverse et nous nous sommes vite aperçus que les disparités réelles existaient.

L'après-midi était consacrée à une formation sur les techniques d'archivage proprement dites, sur le classement, les outils de recherche, la norme ISAD-G et les possibilités d'outils de recherche à partir d'un logiciel déjà existant qui permettrait d'unifier nos archives.

Devant l'ampleur de la tâche et nos différents manques, il a été décidé de se réunir deux fois par an. La prochaine rencontre est prévue le 30 septembre avec pour thème : « Cotation et récolement » animée par Mme Pascale Leroy-Castillo.

Nous remercions vivement Mme Claudine Pézeron pour cette initiative.

Véronique Thévenot
Archiviste
du diocèse de Pamiers.

